

Merkur

de letzebuenger



- **Management environnemental**
- **Plan d'action national:
Mesures contre le chômage**

PME

Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions.**



BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Umweltmanagement als Qualitätssiegel

Umweltschutz spielt weltweit eine immer größere Rolle. In Europa sind die Umweltschutzausgaben der Industrie in den vergangenen Jahren ständig gestiegen. Während in den 70er und teilweise 80er Jahren betrieblicher Umweltschutz vornehmlich „end-of-pipe“ betrieben wurde, verfolgen immer mehr Unternehmen nun eine klar definierte Umweltpolitik, bei der Umweltschutz vorsorgend und präventiv betrieben wird.

Die Einführung eines Umweltmanagement-Systems (UM) ist ein solcher präventiver Ansatz, mit dem Unternehmen ihren betrieblichen Umweltschutz eigenverantwortlich organisieren können. Insbesondere seit Inkrafttreten der EU-Verordnung „über die freiwillige Beteiligung gewerblicher Unternehmen an einem Gemeinschaftssystem für das Umweltmanagement und die Umweltbetriebsprüfung“ (1836/93), die Anfang 1995 durch großherzoglichen Beschluß in Luxemburger Recht umgesetzt wurde, hat das Thema auch hierzulande an Aktualität gewonnen.

Immer mehr Unternehmen, die ihre ISO 9001-Zertifizierung bereits erfolgreich abgeschlossen haben, sehen in der UM-Zertifizierung den nächsten logischen Schritt zu einer umfassenden Qualitätsmanagement-Lösung. Bei der UM-Zertifizierung unterscheidet man die EG-Ökoaudit-Verordnung 1836/93 und die ISO-Norm 14001. Der größte Unterschied zwischen beiden Normen: Wer sich für die EG-Verordnung entscheidet, verpflichtet sich zusätzlich eine Umwelterklärung zu veröffentlichen.

Beide Verordnungen verlangen von den teilnehmenden Unternehmen, daß sie eine Umweltpolitik festlegen, daraus spezifische Umweltziele und -programme ableiten, nach einer ersten Bestandsaufnahme, einer sogenannten Umweltprüfung, ein UM-System implementieren und durch re-

gelmäßige interne Überprüfungen (Umweltbetriebsprüfungen) den betrieblichen Umweltschutz kontinuierlich verbessern. Die, laut EG-Verordnung zu erstellende Umwelterklärung ist dazu bestimmt, die Öffentlichkeit über die betrieblichen Umweltaktivitäten zu informieren. Anschließend überprüft ein zugelassener unabhängiger Umweltgutachter das Unternehmen hinsichtlich Erfüllung der Forderungen der Verordnung. Bei einer positiven Beurteilung erklärt er die Umwelterklärung für gültig, und der überprüfte Standort ist berechtigt, ihre UM-Zertifizierung zu verwenden.

Was aber sind die Vorteile, die ein Umweltmanagement-System einem Unternehmen bringen kann? Der Aufbau eines solchen Systems sollte für jede Firma, und somit auch für Klein- und Mittelbetriebe, eine machbare und sinnvolle Aufgabe sein, denn mit aktivem Umweltschutz können z.B. - über die Einhaltung gesellschaftlicher Anforderungen hinaus - Kosteneinsparpotentiale ausgemacht werden. Die Anstrengungen beim Aufbau eines UM-Systems können ebenfalls genutzt werden, um die Prozesse in einem Unternehmen zu durchleuchten und festgefahrene Abläufe zu hinterfragen oder Mitarbeiter enger ins Betriebsleben einzubeziehen.

Darüber hinaus, liegt in der Strukturierung aller Abläufe und Tätigkeiten durch den Aufbau eines UM-Systems ein ausgezeichnetes Hilfsmittel, die Vorgaben aus der Umweltpolitik systematisch in der Betriebsorganisation umzusetzen und alle umweltschutzbezogenen Einzelmaßnahmen wirksam aufeinander abzustimmen. Das gilt sowohl für die wichtigsten gesetzlichen Bestimmungen aus dem Abfall-, Immissionsschutz- und Wasserrecht als auch für die Bestimmungen aus dem Kommodo-Gesetz.

Im Dossier des Monats lesen Sie welchen gesetzlichen Umweltbestimmungen ein Unternehmen bei der Ausübung seiner Aktivitäten in Luxemburg Rechnung tragen muß und welche Vorteile sich aus einem aktiven Umweltmanagement-System ergeben.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.100 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier: Management environnemental
11	Commerce extérieur
13	Formation
21	Chiffres économiques
26	Ventes spéciales
28	Innovation
29	Chronique juridique
35	Législation
35	Fiscalité
37	An 2000
40	Midas
40	EIC
46	Info entreprises
51	Euro

Management et entreprise

Respect de l'environnement: Un facteur de compétitivité

Tri des déchets, point «vert» sur les emballages, produits «bio» dans les magasins, labels spéciaux «nature»: l'opinion publique est bel et bien de plus en plus sensible à tous les sujets écologiques. Même si ces derniers temps le souci porté à l'environnement a fait place à une préoccupation croissante du public pour l'emploi et le chômage, on voit mal comment la prise de conscience environnementale pourrait s'inverser.

Toute activité humaine, y compris l'activité commerciale et industrielle, exerce une influence plus ou moins importante sur l'environnement. Or, il y a quelques années encore, rares étaient les entreprises qui se souciaient du respect de l'environnement dans lequel elles évoluaient. Aujourd'hui la situation a heureusement changé et on peut affirmer qu'une véritable prise de conscience a eu lieu chez une large majorité d'entreprises. En effet, les raisons pouvant convaincre un chef d'entreprise à intégrer l'environnement dans sa gestion quotidienne sont devenues de plus en plus apparentes.

Tout d'abord, les contraintes législatives imposées aux entreprises se sont multipliées au cours des dernières années. Aujourd'hui tous les pays industrialisés possèdent une législation en matière d'environnement. Cette législation demande à être respectée et devient de jour en jour plus complexe, l'objectif étant de mieux en mieux préserver l'environnement naturel de l'homme. Or la complexité croissante des différentes réglementations environnementales risque de poser de plus en plus de problèmes aux entreprises, qui à partir d'un certain moment ne s'y retrouvent plus. D'un autre côté les avantages que l'entreprise peut tirer des bonnes pratiques en matière d'environnement deviennent également de plus en plus intéressants. Il est parfois surprenant de constater à quel point une industrie, un hôtel ou un commerce peut épargner de l'argent en prenant mieux en compte les frais d'élimination des déchets ou les frais d'énergie, pour ne citer que ces deux exemples.

Législation et obligations

La législation en matière d'environnement s'est développée à partir des années 70. Timidement au départ, elle a connu un véritable essor au cours des années 80. Depuis, chaque année de nouvelles lois et de nouveaux règlements complètent le droit de l'environnement. On compte aujourd'hui une cinquantaine de lois, plus de 120 règlements grand-ducaux,



une trentaine de Conventions internationales ou bilatérales et un certain nombre de circulaires ministérielles. Un volet important de cette législation est d'ailleurs dérivé de la législation communautaire environnementale.

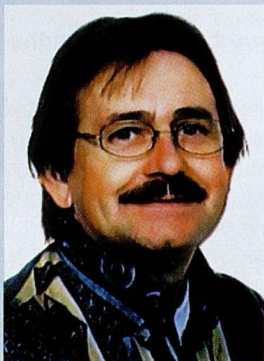
La principale autorisation en matière d'environnement au Grand-Duché de Luxembourg est l'autorisation d'exploitation «commodo-incommodo». Elle est composée d'une autorisation établie par l'Inspection du Travail et des Mines qui se rapporte aux aspects de sécurité et d'une autorisation établie par l'Administration de l'Environnement qui se réfère aux aspects de protection de l'environnement. L'autorisation de «commodo-incommodo» comprend de nombreuses dispositions et normes à respecter, et prévoit notamment l'exécution de contrôles et l'établissement de rapports à intervalles réguliers. Ainsi, un plan de prévention et de gestion des déchets doit être établi, les installations doivent être, le cas échéant, réceptionnées par un organisme agréé, certains rejets atmosphériques ou d'eau peuvent être soumis à un contrôle régulier. D'autres dispositions concernent l'assurance responsabilité civile en cas d'accident ou encore la nomination d'un responsable environnement.

La loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes est actuellement en voie de révision. Cette réforme devrait notamment permettre d'accélérer la procédure administrative afin d'aboutir à une réduction des délais souvent trop importants.

Mais l'autorisation d'exploitation n'est pas la seule autorisation environnementale. En matière de déchets, plusieurs activités sont soumises à autorisation. Il en est ainsi des entreprises de transport et de négoce des déchets, des entreprises qui traitent ou qui valorisent des déchets, ou encore des importations de déchets.

La prise d'eau, que ce soit d'un puits de forage ou d'une rivière, et la décharge d'eaux usées vers un cours d'eau doivent également être autorisées. La législation concernant la protection de la nature quant

Interview avec Monsieur Henri Kurbel



**Responsable
Environnement/
Sécurité,
Ewald Giebel -
Luxemburg**

**Quel est le secteur
d'activité d'Ewald
Giebel - Luxembourg?**

La société Ewald Giebel-Luxemburg produit des tôles minces électrozinguées. Le zinc et les posttraitements protègent l'acier contre la rouille. L'acier revêtu de zinc permet de réaliser des produits de longue durée de vie et entièrement recyclables. L'acier électrozingué trouve ses applications dans l'industrie automobile, l'électroménager, le mobilier métallique, la construction, les ordinateurs etc.

Depuis quand votre entreprise est-elle certifiée ISO 14001?

Notre système de management environnemental selon la norme DIN EN ISO 14001 édition octobre 1996 a été certifié par le DQS (Deutsche Gesellschaft zur Zertifizierung von Managementsystem mbH) en date du 06 mars 1998 sous le numéro d'enregistrement 57909-01. Le certificat reste valable jusqu'au 05 mars 2001, date à laquelle un nouvel audit du système sera réalisé. Un audit de suivi est effectué chaque année. Celui de cette année vient de se dérouler début mars et n'a fait apparaître aucune remarque concernant le fonctionnement de notre système.

à elle prévoit entre autres une autorisation lorsqu'un établissement se situe à moins de trente mètres d'une forêt d'une étendue d'au moins 1 ha, ou encore pour la création d'étangs ou plans d'eau.

Le développement du droit environnemental a donc conduit à l'instauration d'un certain nombre de régimes d'autorisation. Ainsi, il arrive qu'une même activité soit soumise à plusieurs autorisations différentes en matière d'environnement.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui utilise des déchets comme matière première pour les intégrer dans son cycle de production. Il lui faudra tout d'abord disposer d'une autorisation d'exploitation «commodo-incommodo». Etant donné que l'entreprise intègre des déchets dans son cycle de production, elle est considérée comme une entreprise de

Quelles ont été vos motivations pour vous engager dans cette voie?

Après la certification ISO 9002 (système qualité depuis 1995) il nous a semblé logique de traiter également les problèmes environnementaux, l'économie d'énergie et la sécurité selon la méthode ISO. D'autre part notre société avait déjà réalisé depuis plusieurs années des améliorations spectaculaires dans ces domaines.

Enfin il faut se rendre à l'évidence: l'industrie ne trouve plus de dirigeants ni de personnel prêts à accepter une pollution, elle ne trouve plus de clients ni de banques prêts à les suivre en cas de pollution.

Avez-vous rencontré des difficultés lors de la mise en oeuvre de votre système de management environnemental?

Oui. Il est évident que cette démarche est à la fois coûteuse et demande de chacun une grande discipline de travail. Toutefois nous disposons de personnel suffisamment motivé pour accepter ce défi. Finalement après avoir obtenu la certification ISO 9002 il a été plus facile de mettre en place un système de management environnemental selon l'ISO 14001.

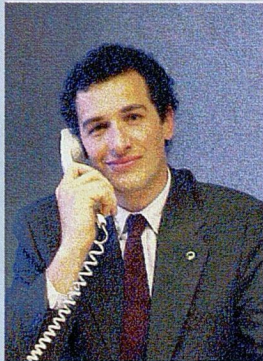
Quels avantages en tirez-vous aujourd'hui?

A part un certain prestige auprès des administrations, de nos clients et partenaires, le fait de travailler et de penser ISO nous permet de limiter l'effet de toutes les hausses des taxes et prix imposées. Chacun étant impliqué dans cette démarche, son travail ne peut s'en trouver que valorisé. Enfin nous espérons que la démarche ISO 14001 permettra de rendre les discussions sur les problèmes de l'environnement moins émotionnelles. En effet chaque individu, chaque foyer, chaque administration peut comme toute industrie travailler selon ISO 14001 et se faire certifier. Cela permettra de résoudre d'abord ses propres problèmes avant de donner des conseils aux autres.

traitement de déchets, et doit se munir d'une autorisation au titre de la loi déchets. Si l'entreprise souhaite importer des déchets, ce qui compte tenu de l'exiguïté du territoire national pourrait facilement être le cas, il faudra en outre faire une demande d'importation de déchets au titre de la même loi. Pour une même activité, quatre autorisations différentes seront ainsi délivrées.

Cette situation peut se présenter également pour des établissements qui n'ont a priori pas d'activité dangereuse, tel que par exemple un hôtel. Un tel établissement hôtelier situé en bordure d'une forêt ou d'un cours d'eau, une situation qui peut se présenter surtout dans l'Oesling, devra non seulement faire une demande d'autorisation d'exploitation, mais également une demande d'autorisation au titre de la loi sur la protection de la nature.

Interview avec Monsieur Jacques Piroux



**Communication
and Marketing
Manager, Valo-
rux a.s.b.l.**

Quel est l'objectif de Valorlux?

L'objectif de l'a.s.b.l. VALORLUX est de mettre en place un système de gestion des déchets d'emballages afin d'atteindre

pour ses membres adhérents les taux de recyclage exigés dans le Règlement grand-ducal du 10.1998. En effet depuis le 01.01.1999 chaque entreprise qui produit, emballe ou importe des produits (qui sont pour la plupart emballés) est tenue responsable du devenir des emballages de ces produits. Oui, cela signifie que chaque entreprise devrait assurer le recyclage des emballages de ses produits et apporter la preuve auprès du Ministère de l'Environnement qu'il satisfait à ses obligations.

Si les autorisations sont accompagnées de certaines obligations, il y en a d'autres qui découlent directement des lois et règlements grand-ducaux.

La législation en matière de déchets demande aux entreprises de trier dans la mesure du possible leurs déchets et de les remettre à un collecteur ou un transporteur qui soit agréé pour le transfert de déchets. Cette obligation est particulièrement valable pour les déchets dangereux. Les entreprises qui génèrent régulièrement des déchets dangereux doivent les consigner dans un registre.

La réglementation concernant la protection de l'atmosphère prévoit notamment que les installations de chauffage au mazout soient régulièrement contrôlées. Des dispositions similaires seront prochainement appliquées également aux installations de chauffage fonctionnant au gaz naturel. L'utilisation d'huiles usées est par ailleurs complètement interdite depuis plusieurs années.

D'autres dispositions seront contenues dans les différentes autorisations. Ces autorisations prévoient ainsi que les produits dangereux doivent être stockés au-dessus d'une cuve de rétention en vue d'éviter une pollution du sol ou encore qu'un séparateur d'huiles permette d'éliminer les hydrocarbures avant le rejet d'eaux usées.

Les obligations en matière d'environnement sont donc nombreuses et certaines entreprises se sentent

C'est dans cette perspective qu'en 1995 le secteur privé, en collaboration avec entre autres la Chambre de Commerce, a créé une association sans but lucratif afin de répondre aux obligations pour compte des entreprises qui adhéreraient et délégueraient leur obligation de reprise des emballages.

Quelles procédures faut-il suivre pour adhérer à Valorlux?

Pour adhérer, il suffit de nous faire parvenir un fax au 371 137 ou téléphoner au 370 0006-20 afin d'obtenir les documents. Chaque entreprise signe un contrat d'adhésion (un contrat uniforme, identique pour tous les membres, PME ou gros distributeurs). Ensuite, il faut «déclarer les emballages mis sur le marché», car VALORLUX est tenu de gérer une base de données avec l'ensemble des matériaux d'emballages qui sont mis sur le marché par les entreprises adhérentes. Ces informations seront ensuite comparées avec les tonnages d'emballages recyclés afin d'obtenir le taux de recyclage atteint par VALORLUX pour ses adhérents.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les entreprises pour suffire aux obligations de la réglementation en matière d'emballages?

La première difficulté pour les entreprises est de comprendre son implication dans l'obligation contenue dans le nouveau Règlement. Le responsable d'emballages est défini comme le premier

légitimement dépassées par la rapide évolution des textes législatifs. C'est la raison pour laquelle la Chambre de Commerce a édité, ensemble avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle un guide transfrontalier «Entreprise et Environnement: Mode d'emploi réglementaire». Ce classeur résume pour chacune des trois régions associées en une cinquantaine de pages la réglementation environnementale respective. Il permet ainsi une première approche de la réglementation environnementale. Le guide est disponible au prix de 1.000 LUF (y compris une mise à jour en l'an 2000) à la Chambre de Commerce (tél. 42 39 39-353).

Risques en cas de non-conformité avec la législation

La législation environnementale devra donc amener les dirigeants d'entreprise à prendre en compte l'environnement dans leur gestion quotidienne, et si ce n'est que pour s'assurer que l'entreprise respecte bien les obligations qui lui incombent. En cas de non-respect de la réglementation, la loi prévoit des amendes ou des peines et peut condamner le

metteur sur le marché luxembourgeois de produits emballés, c'est-à-dire qui produit, emballe ou importe. Il reste toujours le responsable légal du devenir de ces emballages, même si un acteur en amont a décidé de déclarer ses emballages directement à VALORLUX. Il est important de comprendre que si un producteur allemand (apposant le logo sur ses emballages) produit 100 produits emballés, 20 sont exportés en Belgique et 10 autres au Grand-Duché de Luxembourg. L'apposition du logo n'est pas une garantie.

Pour les 70 unités mises sur le marché allemand, le producteur est responsable et assure le recyclage en adhérant et payant la contribution (selon les tarifs allemands) au D.S.D. (système allemand du Point Vert) et ne paye rien au D.S.D. pour les unités exportées. Ce sont les importateurs respectifs des 20 et 10 unités qui sont responsables du recyclage et qui adhéreront respectivement à FOST Plus en Belgique et VALORLUX ici au Grand-Duché de Luxembourg. Il est néanmoins autorisé d'adhérer directement pour ces produits respectivement auprès de VALORLUX.

La seconde difficulté est celle liée à la collecte des informations sur les emballages. En effet, combien de sociétés sont aujourd'hui à même de pouvoir, exactement, déterminer le tonnage d'emballages dont elles sont responsables? Nous fournissons les documents nécessaires à ces déclarations qui peuvent se faire sur papier ou via le logiciel VAL-

responsable de la pollution au rétablissement des lieux.

Dans ce cadre, ce sont surtout les pollutions engendrant une contamination du sol qui peuvent se révéler très coûteuses. Il y a quelques années, un entrepreneur s'est vu condamné à une peine de plus de 1,3 million de LUF, outre les frais de décontamination, pour avoir pollué un terrain par des huiles usagées et du mortier. La remise en état d'un site pollué peut se chiffrer en millions, voire en dizaines de millions de LUF. Il faut savoir que la responsabi-

lité du propriétaire ou de l'exploitant peut être engagée même si le terrain n'a pas été délibérément contaminé.

BASE mis gratuitement à dispositions des adhérents (ce programme permet de déclarer les emballages via PC).

Dans la pratique, on peut résumer les différentes étapes de l'adhésion comme suit:

- signer les contrats en double exemplaire
- contacter ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils n'adhèrent pas eux-mêmes directement à VALORLUX pour les produits mis sur le marché luxembourgeois,
- rassembler les informations sur les emballages
- déclarer à VALORLUX les emballages et le nombre d'emballages mis sur le marché durant l'exercice précédent.

Quelles aides offrez-vous aux PME?

Afin de pouvoir faciliter les démarches administratives liées à l'adhésion des PME, nous avons développé une «déclaration simplifiée». Il s'agit de permettre aux PME avec un grand nombre de produits et d'emballages différents de déclarer des «emballages moyens» par famille de produits. Nous avons pour ce faire utilisé les informations sur les descriptifs d'emballages contenues dans la base de données centrale afin de calculer un emballage moyen par famille. D'autre part, certains groupements professionnels signent un contrat groupé et assurent la gestion administrative des informations de leurs membres.

La législation relative à la prévention et à la gestion des déchets a introduit un régime particulier, celui de la responsabilité sans faute. Le producteur des déchets est donc responsable de ses déchets jusqu'à leur valorisation ou leur élimination définitive. En clair cela signifie, que même après avoir cédé ses déchets à un collecteur ou transporteur, le producteur peut encore être tenu responsable des dommages que ces déchets pourraient éventuellement causer à une tierce personne. Mieux vaut donc s'assurer, notamment pour des déchets dangereux, que le traitement de ces déchets soit effectué correctement.

Les exemples de législation et de réglementation repris ci-dessus démontrent que l'environnement doit faire aujourd'hui partie intégrante de la gestion de l'entreprise. Mais au-delà des aspects purement législatifs, il y a de nombreuses autres raisons, parfois bien plus intéressantes, de procéder à une bonne gestion de l'environnement.

La réduction des frais

La compétitivité sur les marchés et la concurrence croissante, même pour des petites et moyennes entreprises, contraint aujourd'hui de nombreuses entre-



prises à revoir leurs frais de production pour calculer au plus juste le prix de vente de leurs produits. Dans ce cadre, une politique de respect de l'environnement ne doit pas forcément être assimilée à un facteur entraînant un surplus de coûts, mais peut bien au contraire amener des réductions parfois sensibles des frais, notamment dans le domaine des déchets et de l'énergie. L'important est d'être conscient du potentiel que peut présenter une bonne gestion de l'environnement.

L'élimination des déchets est devenue au cours des dernières années de plus en plus coûteuse. Un tri conséquent permet de réduire ce poste de frais. La location et le vidange hebdomadaire d'un conteneur pour déchets ménagers est facturé souvent aux alentours de 60.000 LUF par année. Or, à l'achat ce même conteneur pour papiers et cartons ne coûte que la moitié de cette somme annuelle. Certaines communes permettent aux entreprises de remettre gratuitement la totalité ou une partie des déchets triés.

Un hôtel luxembourgeois a ainsi réussi par un tri exemplaire, et en réexpédiant de nombreux emballages de transport vers ses fournisseurs, à réduire ses déchets à éliminer à une simple poubelle ordinaire, qui ne lui coûte pas plus que 5.000 LUF par année. Ses confrères se voient souvent confrontés à des frais d'élimination de 100.000 LUF et plus.

Un autre poste important de frais est la consommation d'énergie, que ce soit l'énergie de chauffage ou l'énergie électrique pour des besoins d'éclairage. Un simple calcul effectué pour un bâtiment administratif démontre le potentiel de diminution des frais. Une nouvelle installation d'éclairage sur plusieurs étages effectuée à l'aide d'ampoules ordinaires à forte puissance pour réaliser une illumination indirecte a été calculée à 160.000 LUF par année de consommation d'énergie électrique. La même installation réalisée à l'aide d'ampoules économiques parvient à réduire la consommation annuelle à 20.000 LUF. Les frais d'investissements supplémentaires pour l'achat de ces ampoules à faible puissance électrique sont donc rapidement compensés. L'optimisation de la consommation d'énergie est cependant un domaine compliqué qui demande souvent l'assistance d'un expert.

L'exemple d'une entreprise allemande de traitement de surface de métaux comptant une centaine de salariés montre que la réduction des coûts est souvent composée de nombreux facteurs. Ainsi, des bains de galvanisation sont récupérés pour être réinjectés après épuration. La durée d'utilisation des bains de galvanisation est augmentée par des séparateurs d'huiles, ce qui permet par la même occasion d'économiser les quantités de produits utilisés. De nombreux circuits fonctionnent en cycle fermé pour diminuer l'emploi d'eau. Un nouveau système d'aspiration des vapeurs des bains a permis d'économiser 60% des frais d'énergie par rapport à l'ancienne installation. Un traitement plus efficace des boues contenant du zinc a permis d'introduire ces boues dans

une chaîne de valorisation au lieu de les éliminer sur une décharge spéciale. Au total, une réduction des frais de 4,5 millions de LUF a été obtenue par les différentes améliorations apportées.

L'image de marque

Les consommateurs sont aujourd'hui sensibles aux arguments de vente qui mettent en avant les qualités environnementales ou de santé d'un produit. Un engagement environnemental pour une meilleure protection de l'environnement est ainsi perçu de plus en plus souvent par les entreprises qui sont au contact direct avec leurs clients comme une opportunité de se distinguer de leurs concurrents et d'améliorer leur image de marque. Le secteur alimentaire est particulièrement attentif à cette évolution. D'autres secteurs, tels que ceux du tourisme, du textile ou encore de l'ameublement suivent le pas.

De nombreuses grandes entreprises multinationales ont d'ores et déjà adhéré à une politique environnementale. Certaines se sont conformées à un système de management environnemental selon EMAS ou ISO 14001, et les efforts de ces entreprises se répercutent aujourd'hui sur leurs fournisseurs. Dans l'industrie automobile, chimique et pharmaceutique les multinationales s'intéressent souvent de très près à la politique environnementale poursuivie par leurs fournisseurs. Il n'est pas rare de voir que des P.M.E. travaillant en sous-traitance pour les grands donneurs d'ordre sont confrontées non seulement à des exigences en matière de qualité, mais également en matière d'environnement. Des exigences de mise en place d'un circuit de reprise des emballages de transport ou de recyclage des produits constitueront à l'avenir des avantages commerciaux.

Les aides financières

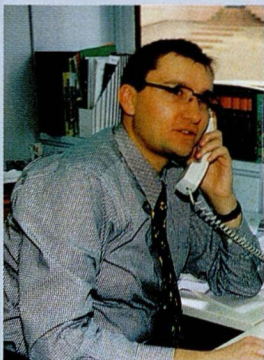
Finalement, il ne faut oublier qu'il existe un certain nombre d'aides financières qui peuvent encourager les entreprises à réaliser des investissements dans le domaine de l'environnement.

En matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, des subsides peuvent être octroyés pour des installations fonctionnant sur base d'énergie renouvelable – énergie éolienne, biogaz, pompe-à-chaleur et énergie solaire – ou qui utilisent la technique de la cogénération. Un audit énergétique est subsidié à raison de 50% avec un montant maximal de 150.000 LUF.

Depuis 1993, la loi-cadre industrie comporte entre autres un régime pour encourager des investissements en relation directe avec la protection de l'environnement ou l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les frais subventionnés peuvent être d'une part les investissements en matériel et équipements, mais également les dépenses liées aux études et expertises en rapport avec cet investissement.

La loi-cadre des classes moyennes vise le commerce, l'hôtellerie, le transport et l'artisanat. Bien

Interview avec Monsieur André Weidenhaupt



**Responsable
du Centre de
Ressources des
Technologies
pour
l'Environnement**

**Dans quel cadre
le CRTE a-t-il été
créé?**

Le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE) a été créé suite à une convention de coopération entre le Ministère de l'Environnement et le Centre de Recherche public Henri Tudor. Devenu opérationnel début 1998 au Technoport Schlassgoart à Esch-sur-Alzette, il s'inscrit dans le contexte de la nouvelle loi com-
modo/incommodo qui est en cours de passer à la Chambre des députés et qui prévoit un article concernant les activités du CRTE.

Quel est l'objectif poursuivi par le CRTE?

L'objectif principal du CRTE est l'assistance aux entreprises dans le contexte de la protection de l'environnement. Le CRTE n'est pas une instance de contrôle et ne donne pas d'autorisations. Le CRTE joue le rôle d'une plateforme neutre, qui collabore avec les entreprises et les Chambres professionnelles d'une part et avec le Ministère et l'Administration de l'Environnement d'autre part, en vue d'identifier les problèmes environnementaux liés aux activités industrielles.

Quelles aides concrètes offrez-vous aux entreprises?

Dans le contexte de la mise en oeuvre des meilleures techniques pour l'environnement dispo-

qu'elle ne spécifie pas expressément des régimes environnementaux, les investissements réalisés dans l'intérêt de la protection de l'environnement bénéficient des mêmes aides que les autres investissements reconnus éligibles.

Récemment, la loi sur les impôts a également introduit deux articles qui concernent des investissements en matière d'environnement. Le premier article concerne l'amortissement spécial et le deuxième une bonification d'impôt qui est plus importante pour des investissements environnementaux que pour des investissements ordinaires.

nibles, le CRTE propose aux entreprises un service d'aide, dans la prise des décisions. A cet effet il fait des analyses multicritères qui tiennent compte du contexte socio-économique de l'entreprise en question, ainsi que les aspects environnementaux et techniques tout en respectant les normes prescrites par le législateur. Récemment le CRTE a débuté avec un service environnemental pour les PME/PMI. Cette approche sectorielle a commencé par le secteur des PME/PMI du bois en collaboration avec la Chambre des Métiers. Il est prévu de continuer avec les PME/PMI du métal et ceci en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Restent à citer en dernier lieu les «Groupes de Travail Environnement» qui sont organisés dans un rythme bimensuel au Technoport Schlassgoart où des thèmes différents, liés à la protection de l'environnement en milieu industriel sont discutés.

**Quel bilan tirez-vous des activités
du CRTE à ce jour?**

Si le climat entre les entreprises et le CRTE était plus dur au début de sa mise en place, il faut souligner que le CRTE a réussi à se créer une place dans le contexte de la protection de l'environnement en milieu industriel. Ce bilan positif n'a été possible que par l'approche de «rendre service» aux entreprises et par la collaboration avec toutes les instances nationales. Ainsi le CRTE vient d'augmenter son effectif afin de mieux répondre aux demandes qui lui sont adressées par les entreprises.

Adresse de contact:

Centre de Ressources des Technologies pour
l'Environnement (CRTE)

Technoport Schlassgoart
66, rue de Luxembourg
BP 144
L-4002 Esch-sur-Alzette

Tel.: 54 55 80-1
Fax: 545580-4939
e-mail: crte@crpht.lu
<http://www.crte.lu>

Une gestion intégrée: le management environnemental

Depuis quelques années, des outils de gestion intégrée de l'environnement ont fait leur apparition. Il s'agit en l'occurrence du schéma européen d'audit environnemental EMAS et de la norme internationale ISO 14001. L'objectif de ces deux outils est le même: permettre une amélioration continue des performances environnementales.

La gestion de l'environnement se fera selon les principes classiques d'un système de management. L'amélioration continue est obtenue par un fonctionnement en cercle fermé: après avoir fixé des objectifs, un plan d'amélioration est arrêté, ensuite ce plan est exécuté et ses effets sont mesurés. La fixation des objectifs se fait de façon volontaire. Le contrôle permet de juger si les objectifs ont été atteints, et le cas échéant, de nouveaux objectifs sont fixés et une nouvelle boucle commence. L'idée de base est donc celle d'une amélioration continue.

Le management environnemental est composé de nombreux éléments qui ne sont pas nécessairement couverts par la législation. L'entreprise se dotera ainsi d'une politique environnementale, une formation régulière des collaborateurs est initiée, les responsabilités au sein de l'entreprise sont revues et éventuellement adaptées, des registres documentent les effets sur l'environnement et le suivi des réclamations ou des incidents permet d'agir avant que ne survienne un accident grave.

L'avantage d'un tel système est de mieux s'assurer du respect des obligations législatives d'une part, et d'autre part de diminuer l'effet global de l'entreprise sur l'environnement. Des petites entreprises, qui ne se prêtent pas toujours à la mise en place d'un système de management, ont parfois recours à un code de bonnes pratiques de gestion.

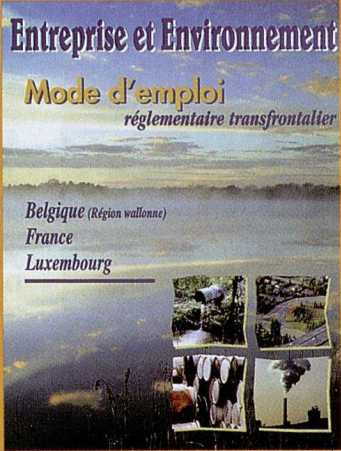
Conclusion

Il existe aujourd'hui de nombreuses raisons de revoir le fonctionnement d'une entreprise et de mettre en place une gestion de l'environnement. Que ce soit pour réduire les coûts par une meilleure utilisation de l'énergie, par une diminution des quantités de déchets à éliminer et des matières premières à utiliser, ou simplement pour s'assurer que l'entreprise respecte bien les obligations légales, un bon management environnemental constituera toujours un atout compétitif pour une entreprise, quelle que soit sa taille.

Si le respect de l'environnement n'est pas toujours au cœur des préoccupations d'une entreprise, alors c'est parce que trop souvent encore il est associé dans la tête des dirigeants d'entreprise à une contrainte imposée de l'extérieur. Mais si cette contrainte était perçue comme une valeur ajoutée, les efforts de l'entrepreneur contribueraient certainement à garantir la pérennité de son entreprise, et ce au plus grand bénéfice de toutes les parties concernées et tout particulièrement des générations futures.

raient certainement à garantir la pérennité de son entreprise, et ce au plus grand bénéfice de toutes les parties concernées et tout particulièrement des générations futures.

Le guide «*Entreprise et Environnement: mode d'emploi réglementaire transfrontalier*» est disponible à la Chambre de Commerce au prix de 1.000 LUF (24,79 Euro) auprès de Monsieur Tom Theves (Tél. 42 39 39-353; fax 43 83 26; E-mail pme@cc.lu). Ce prix comprend les mises à jour pour l'année 1999.



... LA BUREAUTIQUE A UN NOM



COPIER
IMPRIMER
FAXER...
C'EST NOTRE MÉTIER



MINOLTA
OFFICE PRODUCTS



5, rue de Hespérange L- 1731 Luxembourg Tél: 49 35 56 - 1 Fax: 48 33 62

CK
audiovisuel

CK
AutoCAD System Center

CK
imprimerie

CK
image

CK
CHARLES KIEFFER

SALON A L'ENVERS

Le rendez-vous des affaires sans rendez-vous

Le 12 mars 1999 la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre avaient organisé, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la quatrième édition du «Salon à l'Envers».

A l'inverse d'un salon traditionnel, le «Salon à l'Envers» offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service). Dans le «Salon à l'Envers» les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs.

Le «Salon à l'Envers» présente aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX. Au delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs. Parallèlement fonctionne un espace affaires qui permet des contacts privilégiés entre PME, ainsi qu'un espace conseil (une douzaine d'organismes et institutions compétentes au niveau national et régional).

Les exposants sont passés de 20 en 1996, à 24 en 1997, à 30 en 1998 et à 33 en 1999, dont 3 luxembourgeois qui avaient chacun une trentaine de contacts. Durant la même période, les besoins exprimés ont augmenté de 120 à 250 et les entreprises visiteuses ont doublé de 200 à 400, alors que les

contacts établis passaient de 700 à 1300. Pour 1999 plus de 450 visiteurs étaient enregistrés.

Vu le grand succès de cette manifestation en 1999, les organisateurs ont décidé de poursuivre cette idée. (Pour obtenir des renseignements complémentaires, les entreprises peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313.)

Guide du marché luxembourgeois 2000

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est en train de préparer une nouvelle édition du «Guide du Marché Luxembourgeois». Il s'agit de la 18^e édition d'une publication qui paraît depuis 1954. Ce guide sera diffusé aux hommes d'affaires et aux entreprises qui désirent entrer en relation d'affaires avec notre pays par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, du Service d'Expansion Commerciale du Ministère de l'Economie à Luxembourg, des ambassades et consulats luxembourgeois à l'étranger ainsi que des ambassades et consulats étrangers à Luxembourg.

Le guide est donc destiné à promouvoir les relations commerciales nationales et surtout internationales. Afin de mieux pouvoir faire connaître l'activité commerciale luxembourgeoise aux hommes d'affaires étrangers, le guide contient les coordonnées des entreprises industrielles, des commerces de gros et des prestataires de services internationaux actifs au niveau international ainsi qu'un certain nombre d'adresses utiles.

Les entreprises qui avaient déjà figuré dans l'édition précédente ont été contactées dans ce sens par la Chambre de Commerce. La Chambre de Commerce prie les entreprises qui sont intéressées à figurer dans le nouveau guide et qui n'ont pas reçu à ce jour le questionnaire y relatif, de prendre contact avec le service du Commerce Extérieur (Mlle Barbara Wiesen, tél.: 42 39 39-312)

Messen und Ausstellungen – Juni 1999

PAC

Fachmesse für in Frankreich gefertigte Freizeitschuhe
01.06.-02.06.1999 Paris (F)
Tel.: 0039/1/44151515

TRASPORTI

Internationale Ausstellung für Industrie- und Nutzfahrzeuge
02.06.-06.06.1999 Turin (I)
Tel.: 0039/011/6644111

Stone+tec

Internationale Fachmesse für Naturstein und Natursteinbearbeitung
03.06.-06.06.1999 Nürnberg (D)
Tel.: 0049/911/86060

CHIBIDUE

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Parfümerieprodukte,

Modeschmuck und Raucherbedarf
04.06.-07.06.1999 Mailand (I)
Tel.: 0039/02/485501

CDH Ledereinkaufstage

CDH Einkaufstage Leder
05.06.-07.06.1999 Schkeuditz (D)
Tel.: 0049/30/6169100

CADOCENTER

Fachmesse für Geschenkartikel, Kunstgewerbe und Schmuck
 07.06.-08.06.1999 Brüssel (B)
 Tel.: 0032/2/4784989

OFTECH

Internationale Fachmesse für industrielle Oberflächentechnologie
 08.06.-10.06.1999 Essen (D)
 Tel.: 0044/1707/275641

transport

Internationale Fachmesse für Logistik, Telematik, Güter- und Personenverkehr
 08.06.-12.06.1999 München (D)
 Tel.: 0049/89/94901

Electronic Commerce Europe

Ausstellung und Konferenz
 09.06.-11.06.1999 Paris (F)
 Tel.: 0044/1386/793028

CleanTech Europe

Internationale Fachmesse für Reinigungstechnologie
 09.06.-11.06.1999 Frankfurt/Main (D)
 Tel.: 0049/7025/92060

GIFA

Internationale Gießerei-Fachmesse mit CIATF Technical Forum
 09.06.-15.06.1999 Düsseldorf (D)
 Tel.: 0049/211/456001

METEC

Internationale Metallurgie-Fachmesse mit Kongreß
 09.06.-15.06.1999 Düsseldorf (D)
 Tel.: 0049/211/456001

VINEXPO

Weltmesse des Weins und der Spirituosen
 14.06.-18.06.1999 Bordeaux (F)
 Tel.: 0033/5/56560022

EURODEUR

Fachausstellung für Technologien zur Reduzierung der Geruchs- und CO₂-Emission in der Industrie
 14.06.-18.06.1999 Paris (F)
 Tel.: 0033/2/99163533

WWW

Internationale Ausstellung und Kongreß der Parfum- und Kosmetikbranche
 15.06.-17.06.1999 Paris (F)
 Tel.: 0033/1/41404140

SECURITY

Internationale Messe für Sicherheitstechnik
 15.06.-18.06.1999 Amsterdam (NL)
 Tel.: 0031/30/2955911

BRAND

Internationale Ausstellung und Kongreß für Brandschutz, Katastrophenschutz und Rettungsdienste
 15.06.-19.06.1999 Amsterdam (NL)
 Tel.: 0031/20/5491212

15.06.-19.06.1999 Amsterdam (NL)
 Tel.: 0031/20/5491212

PITTI IMMAGINE BIMBO

Kindermodenmesse
 18.06.-20.06.1999 Florenz (I)
 Tel.: 0039/055/36931

AID TO TRADE '99

International Trade Show
 18.06.-22.06.1999 Alexandria (ET)
 Tel.: 0020/3/5459874

TECHNOLOGY

International Technology Exhibition
 21.06.-24.06.1999 Tel-Aviv (IL)
 Tel.: 00972/3/6404444

messtechnik in münchen

Ausstellung
 23.06.-24.06.1999 München (D)
 Tel.: 0049/5033/7057

PITTI IMMAGINE UOMO

Herrenmodemesse
 24.06.-27.06.1999 Florenz (I)
 Tel.: 0039/055/36931

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Frau Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Séminaires:

Le financement de l'investissement par crédit bancaire

Objectifs :

- Préparer les dirigeants d'entreprise à formuler correctement une demande de crédit pour un investissement
- Familiariser les décideurs avec le fonctionnement technique des différentes formes de crédit disponibles
- Déterminer la capacité d'investissement et d'endettement de l'entreprise

- Connaître les points auxquels le banquier est sensible

Programme :

- Caractéristiques stratégiques de l'investissement
 - L'investissement
 - Le financement
 - Les formes de financement disponibles
- Les facteurs auxquels le banquier est sensible
 - La demande de crédit:
 - Considérations non-financières:
 - Détermination de la capacité d'investissement et d'endettement de l'entreprise
- Cas pratiques
- Facteurs supplémentaires à considérer
 - L'Euro et les conséquences sur les crédits
 - Les aides étatiques

Conférencier: M. Guy HOFFMANN, Chef de service - Grandes Firmes - dans le secteur bancaire luxembourgeois

Public: Dirigeants d'entreprises, responsables financiers, décideurs confrontés à un projet d'investissement

Droit d'inscription: 6.000.-LUF, documentation et rafraîchissements inclus

Dates: lundi 17 et mardi 18 mai 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures

Reengineering et qualité administrative

Reengineering, restructuration; ce sont des mots qui aujourd'hui font peur. Mais qu'est-ce qu'ils veulent dire? En quoi consiste cette approche d'amélioration de la productivité? Comment efficacement réussir à provoquer ce changement d'attitude qui permet de créer cette nouvelle culture où tous vont travailler dans la même direction? Il n'y a pas de recettes miracles. Il y a d'abord un choix: restructurer ou pas. Il y a ensuite des méthodes et surtout des prises de mesures d'accompagnement et de consolidation.

Objectifs:

- Permettre aux participants de développer leurs compétences théoriques et pratiques en matière d'amélioration de la productivité administrative de leur département ou de l'entreprise
- Sensibiliser les participants aux concepts complémentaires du Reengineering et de la Qualité administrative
- Apprendre à utiliser des méthodes et outils utilisés dans les projets de rationalisation de procédures, de Reengineering et de Qualité administrative
- Mettre en évidence la spécificité de ces projets, leurs causes d'échec, leurs facteurs de réussite
- Préparer plus efficacement ces types de projet et augmenter leurs chances de succès.

Programme:

- Définition des concepts
 - Qualité, reengineering, processus, procédures, rationalisation, changement
 - Les bénéfices que l'on peut attendre de ces projets
 - Critères de choix, clés du succès, difficultés rencontrées, enjeux



Cours du soir

Communication et publicité

Votre publicité dans les médias luxembourgeois

Programme:

Partie théorique:

1. Les intervenants dans le processus de communication au Grand-Duché de Luxembourg
2. Les différentes formes de la communication
3. La publicité au Grand-Duché de Luxembourg
4. Critères à respecter pour élaborer une campagne couronnée de succès
5. Présentation d'une étude de cas

Partie pratique:

4-5 participants élaboreront en équipe une stratégie de communication (greffée sur l'entreprise d'un des membres du groupe) et en feront la présentation par après aux autres participants. / Discussion commune et appréciation des projets présentés.

Dates: 1, 3, 8, 10, 15 et 17 juin 1999 chaque fois de 18.30 à 21.00 heures

Langue véhiculaire: langue française

Inscription: par fiche d'inscription à demander par téléphone à la Chambre de Commerce: N° 42 39 39 220
(L'effectif de classe restera limité à un maximum de 25 personnes).

Droit d'inscription: 5.000.- LUF, à payer au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, service de la formation continue (mention «Communication et publicité»)

Lieu: Centre de Formation de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg (Parking au sous-sol)

DUAL BAND 900/1800 MHz. ET LA COMMUNICATION GSM FRANCHIT TOUS LES OBSTACLES.

Béton, briques, acier.
Rien ne résiste plus désormais
à la formidable puissance de Mobilux,
paré aujourd'hui du réseau LUXGSM dual band 900/1800 MHz.
Encore plus musclé, ce premier réseau bi-bande opérationnel au Luxembourg
vous offre une qualité d'appel et de réception doublement bonne.
Particulièrement audible dans les agglomérations ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments.

MOBILUX. FORCÉMENT MIEUX.


MOBILUX
LUXGSM

Mobilux s.a.
61, rue de Strasbourg
L-2561 Luxembourg
Tél.:(352) 48 88 11-50
Fax:(352) 48 92 93
<http://www.mobilux.lu>



HELPLINE: 0800 4321

- Méthodologie de l'approche
 - Présentation de différentes méthodes utilisées
 - Description des différentes étapes: du diagnostic des forces et des faiblesses à l'évaluation des résultats
- Pistes possibles
 - GED: gestion électronique de documents
 - Workflow: gestion du flux de l'information
 - Groupware: gestion du travail de groupes
- Applications pratiques
 - Projets de reengineering et projets Qualité: quand les entamer, le rôle des intervenants, les méthodes à suivre.

Méthode: Les animateurs s'appuieront en grande partie sur leur expérience de consultant en organisation, acquise depuis plus de 10 ans dans différents environnements. Le séminaire se veut largement pragmatique et pratique, la théorie requise étant réduite au minimum nécessaire.

Exposés théoriques, exercices interactifs, discussions collectives, échanges d'expériences, études de cas.

Conférenciers: François d'ANETHAN, formateur en entreprise, Sylvianne CANNIO, consultante

Public: Dirigeants d'entreprise, cadres

Droit d'inscription: 3.000.- LUF*, documentation et rafraîchissements inclus

**Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen*

Dates: lundi 31 mai et mardi 1^{er} juin 1999 de 8.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures

Amélioration de mes compétences commerciales en tant que technicien

De par la contraction des emplois, nombre de techniciens sont amenés à assurer un suivi commercial ou même à se transformer en commerciaux. Le but de cette formation sera donc de donner le schéma et les techniques de vente de base tout en respectant la tournure d'esprit des techniciens qui sont parfois plus cartésiens, plus méthodiques.

Programme:

- Me servir de mes compétences techniques plutôt comme un soutien que comme une entrave
- Mes avantages en tant que technicien par rapport à un vendeur expérimenté:
 - conseil au client
 - confiance en soi
- Les inconvénients que l'aspect technique peut me faire rencontrer :

- vouloir avoir raison face au client (conflit)
- me noyer dans des termes techniques
- manque d'assurance pour la vente proprement dite

- Comment percevoir l'aspect humain et prendre du recul dans la vente face aux obstacles et objections que l'on rencontre?

Conférencier: Frederic SCOUMAN, Consultant et formateur spécialisé en communication et négociation

Public: Techniciens et fonctions similaires des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription: 3.000.- LUF, documentation et rafraîchissements inclus

Dates: jeudi 03 et vendredi 04 juin 1999 de 08.30 à 12.30 et de 14.00 à 17.30 heures.

Prévention du stress en entreprise

Objectifs:

- Apprendre les techniques utilisées chez les sportifs de haut niveau afin de se préparer à des tensions intenses et de prévenir au maximum les excès de „stress» inévitables dans une entreprise moderne
- A l'issue de ce stage les participants auront une meilleure vue d'ensemble sur les techniques de relaxation dynamiques utilisables dans l'entreprise

Programme:

- L'importance de notre biorythme, cycle de 24 heures:sommeil, travail, activités diverses
- Les tensions musculaires
- Conseils nutritionnels: ce qui est absolument nécessaire à notre organisme
- Quelques idées simples sur la notion de stress
- Notions élémentaires sur la relaxation, afin d'en comprendre la pratique
- Apprentissage d'exercices et de décompression au travail
- Apprentissage des techniques de relaxation dynamiques praticables dans l'entreprise et chez soi
- Conseils d'hygiène de vie et de pratiques sportives

Conférencier: Max BRESLER, kinésithérapeute D.E. et formateur en entreprise

Public: ouvert

Droit d'inscription: 7.000.-LUF, documentation et rafraîchissements compris

Dates: mardi 08 et mercredi 09 juin 1999 de 8.30 à 12.30 heures et de 14.00 à 17.30 heures.



Votre auto est au repos? Vous avez droit au demi-tarif.

Arrivé en fin de contrat de leasing, quand on fait ses comptes, on constate souvent que CW Lease revient moins cher. Même pour la période où la voiture ne roule pas. Cela vous étonne?

Avec CW Lease, même quand on bronze on économise!

Si votre véhicule est immobilisé pendant 15 jours ou plus, pour cause de vacances (ou même de maladie), vous ne payez que 50% pour cette période. Et nous avons d'autres bonnes nouvelles comme celle-là.

Décompte des kilomètres, changements de pneus et véhicules de remplacement: autres avantages en perspective.

En fin de contrat, qu'il y ait trop ou trop peu de kilomètres au compteur, vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif. Un avantage que vous auriez du mal à trouver ailleurs.

Et qui peut faire une sacrée différence, finalement.

Les pneus? Chez CW Lease, vous les changez aussi souvent que la sécurité l'exige. Sans supplément. Quant à votre véhicule de remplacement, il ne sera jamais inférieur de plus d'une catégorie à celui de votre leasing.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer. Appelez Sandrine Vidammant au 25 00 09.



CW Lease Luxembourg SA

8, Boulevard Joseph II L -1840 Luxembourg - Tél: 25 00 09 - Fax: 25 26 16



ING GROUP

Communication

Objectives:

- To understand and master the elements of effective communication
- To interpret and analyze your correspondent's communications
- To confirm your own reception and understanding of others' communications
- To be able to adapt and develop beneficial relationships with others

Contents:

- Introduction to communication
- The basis principles of interpersonal communication
- The «Self» in interpersonal communication: how our identity operates
- Perceiving and active listening
- Verbal messages
- Language
- Obstacles to thinking and communicating
- Obstacles to conversing with other
- Non verbal messages
- Attitudes and gestures
- Personal space
- Self image
- «Paralanguage»
- Developing interpersonal relationships

Conference language: English

Public: open

Trainer: Mrs Irene Johnson, Human Resources Consultant

Price: 3.000.-LUF*, documentation and refreshments included

* *This seminar is subsidied by the European Social Fund*

Dates: Monday 14th and Tuesday 15th of June 1999, 08.30 am - 12.30 pm and 02.00 pm - 05.30 pm

Conférence de lancement

3e cycle universitaire en formation continue «Innovation et Informatique»

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor propose en collaboration avec L'Institut Supérieur de Technologie à partir de septembre 1999, un programme de formation continue en «Innovation et Informatique» sanctionné par un diplôme universitaire de 3e cycle de l'Université Nancy 2 ou de l'Institut Informatique des Facultés de Namur. Cette formation s'adresse à des informaticiens en activité qui évoluent vers des fonctions de management, et à des correspondants informatiques aguerris issus de département fonctionnels. Il a pour principaux objectifs:

- l'analyse des impacts et des évolutions des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'entreprise,
- la maîtrise des techniques de management des TIC,
- un partage des bonnes pratiques en stratégie d'innovation par les TIC.

La formation se déroulera sur 18 mois, sous la forme d'une vingtaine de séminaires de deux jours, de deux groupes de travail alliant sessions réelles et sessions virtuelles, et d'un projet d'innovation réalisé en entreprise.

A l'occasion de la présentation de ce 3e cycle, une conférence se tiendra le 18 mai 1999 de 9 à 12 heures à Luxembourg sur le thème des «Rôles et responsabilités des professionnels de l'informatique dans l'évolution de la société de l'information». Participation gratuite à la conférence de lancement. Renseignements et inscription: Cécile Cavalade – spiral@spiral.lu – Tél. 00352/42 44 01 – Fax 00352/42 49 75, Site Internet: www.spiral.lu.

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Les inscriptions à tous les séminaires se font auprès du Centre de Formation de la Chambre de Commerce:

par fax: 43 83 26 • par téléphone: 42 39 39 - 225

Parallèlement à son inscription, le participant est prié de virer le droit d'inscription au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, avant la date de commencement du séminaire. Il importe de faire mentionner sur le virement l'intitulé du séminaire choisi, ainsi que les nom et prénom du participant concerné.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet des actions formatrices présentées ci-dessous, veuillez vous adresser au **Centre de Formation de la Chambre de Commerce**: 7, rue Alcide de Gasperi • L-1615 Luxembourg-Kirchberg • **téléphone: 42 39 39 - 225, fax: 43 83 26.**

Journées d'information

Comment bien choisir un logiciel de gestion de production?

Les logiciels d'aide à la gestion de production (GPAO = Gestion de Production Assistée par Ordinateur) font partie de ceux qui évoluent le plus, tant en nombre qu'en fonctionnalités. On dénombre un panel conséquent de possibilités tant en logiciels spécialisés qu'intégrés. Parmi les logiciels spécialisés, on retrouvera la gestion de maintenance assistée par ordinateur - GMAO, l'ordonnancement, la gestion de stocks, etc. Lorsque ces différents services sont intégrés sous forme modulaire, on parle de ERP (Enterprise Resource Planning). Le choix de la mise en place de tel ou tel module restant à l'appréciation de l'entreprise.

L'évolution la plus remarquable de ces dernières années est la meilleure accessibilité de ces logiciels aux PME/PMI. L'offre est variée tant par les fonctionnalités disponibles, les performances, les systèmes d'exploitation supportés, qu'au niveau des prix. Les décideurs ne s'y trompent pas: le choix et la mise en place d'un ERP constituent un investissement important en temps, en coûts (directs et cachés), et en énergie; il n'est pas question de se tromper.

Pour permettre aux entreprises luxembourgeoises et transfrontalières de s'informer sur les produits existants le Centre de Recherche Public Henri Tudor organise des journées d'information et de présentation de GPAO gratuites dans ses locaux.

Le principe est le suivant: chaque demi-journée un logiciel est présenté par son fournisseur suivant le déroulement d'un flux standard. Le Centre de Recherche Public Henri Tudor interviendra lors de chaque présentation pour expliquer les étapes de la mise en place d'un projet de GPAO. Les présentations suivantes se dérouleront dans les locaux du Technoport Schlassgoart à Esch sur Alzette:

- Le 4 mai 1999: présentation des logiciels Louxor ERP pour PME de 9 à 12 heures, et de INFOR: NT, ERP pour les PME de 14 à 17 heures.
- Le 11 mai 1999 de 9 à 12 et de 14 à 17 heures: présentation du logiciel PRECIX ERP pour PME.
- Le 12 mai 1999: présentation des logiciels de la société SCT: présentation d'ADAGE ERP pour les PME de 9 à 12 heures, GRIP système d'ordonnancement à capacité finie de 14 à 17 heures.
- Le 18 mai 1999 de 9 à 17 heures: présentation des logiciels de la société SMILE: MRP 9000 ERP pour PME, une GMAO: AQ Manager, un logiciel SPC: SPC supervision.

- Le 9 juin 1999 de 14 à 17 heures: preactor système d'ordonnancement à capacité finie pour ceux qui ont des problèmes de planification au quotidien.
- Le 10 juin 1999 de 9 à 12 et de 14 à 17 heures: PAGE GPAO ERP spécialiste des variantes.
- Le 16 juin 1999 de 9 à 12 et de 14 à 17 heures: Just In Time un ERP pour PME.
- Le 22 juin 1999 de 9 à 12 et de 14 à 17 heures: PMI CS un ERP pour PME.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Jérôme COLIN, coordinateur des présentations, tél. 54 55 80-1, fax 54 55 80-4914.

Fonds social européen

Stages de formation pour chauffeurs professionnels

Formation chauffeur de bus

Programme: Accueil et petit déjeuner au Centre de Formation pour Conducteurs

Théorie:

- Dynamique des véhicules et forces transmises par les pneumatiques, à charge et à vide
- Importance des pneumatiques
- Importance de la charge
- Systèmes de freins, distances et méthodes de freinage
- Conduite en virage
- Conduite économique

Pratique:

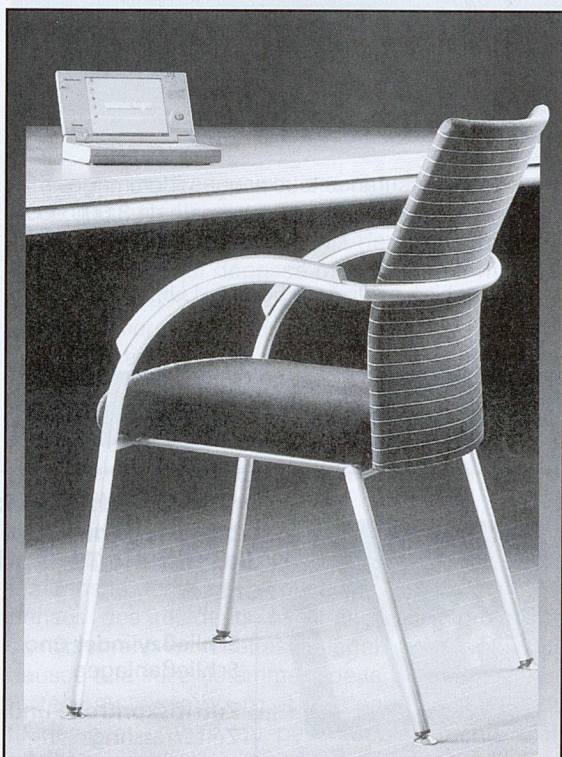
- Slalom et position au volant
 - Freinage à différentes vitesses avec et sans ABS
 - Freinage sur route avec coefficients de friction différents
- Déjeuner*
- Eviter des obstacles
 - Virage (sous- et survirage)
 - Pente 9% et virage avec évitement d'obstacles
 - Démarrage en pente 9% (ASR etc.)

Fin à 16.30 heures

Lieu: Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg

Calendrier:

	JOUR	DATE	LANGUE
stage 01	jeudi	04/03/1999	Français
stage 02	jeudi	18/03/1999	Français
stage 03	jeudi	25/03/1999	Français
stage 04	jeudi	22/04/1999	Allemand
stage 05	jeudi	29/04/1999	Français
stage 06	jeudi	06/05/1999	Français
stage 07	jeudi	20/05/1999	Allemand
stage 08	jeudi	03/06/1999	Français
stage 09	jeudi	10/06/1999	Allemand
stage 10	jeudi	17/06/1999	Français
stage 11	jeudi	01/07/1999	Allemand
stage 12	jeudi	07/10/1999	Allemand
stage 13	jeudi	14/10/1999	Français
stage 14	jeudi	21/10/1999	Français
stage 15	jeudi	28/10/1999	Allemand



OFFICE EQUIPMENT

IMAC78, route de Longwy
L-8005 Helfent-BertrangeTéléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Notes importantes: Sont admis à la formation les minibus, les autobus et les autocars à l'exception des autobus articulés.

Inscriptions: Les inscriptions se font directement auprès de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-225).

Assurance: Le Centre de Formation pour Conducteurs dispose, en tant qu'organisateur des cours, d'une assurance tous risques (dommages matériels) avec une couverture maximale de 3.000.000.-LUF.

La franchise est fixée à 50.000.-LUF pour tous les chauffeurs.

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen objectif 4

Formation chauffeur de camion

Programme: Accueil et petit déjeuner au Centre de Formation pour Conducteurs

Théorie:

- Dynamique des véhicules et forces transmises par les pneumatiques, à charge et à vide

- Importance des pneumatiques
- Importance de la charge
- Systèmes de freins, distances et méthodes de freinage
- Conduite en virage
- Conduite économique

Pratique:

- Slalom et position au volant
- Freinage à différentes vitesses avec et sans ABS

- Freinage sur route avec coefficients de friction différents

Déjeuner

- Eviter des obstacles
- Virage (sous- et survirage)
- Pente 9% et virage avec évitements d'obstacles
- Démarrage en pente 9% (ASR etc.)

Fin à 16.30 heures

Lieu: Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg

Calendrier:

	JOUR	DATE	LANGUE
stage 01	samedi	27/02/1999	Allemand
stage 02	samedi	06/03/1999	Français
stage 03	samedi	20/03/1999	Français
stage 04	samedi	03/07/1999	Allemand
stage 05	samedi	02/10/1999	Allemand
stage 06	samedi	09/10/1999	Français
stage 07	samedi	16/10/1999	Français
stage 08	samedi	23/10/1999	Allemand
stage 09	samedi	30/10/1999	Français
stage 10	samedi	13/11/1999	Français

Notes importantes: Sont admis à la formation les camions 2 ou 3 axes $\geq 3,5$ t et les tracteurs à l'exception des tracteurs avec remorque.

Inscriptions: Les inscriptions se font directement auprès de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-225).

Assurance: Le Centre de Formation pour Conducteurs dispose, en tant qu'organisateur des

cours, d'une assurance tous risques (dommages matériels) avec une couverture maximale de 3.000.000.-LUF.

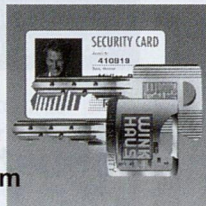
La franchise est fixée à 50.000.-LUF pour tous les chauffeurs.

Action formatrice cofinancée par le Fonds Social Européen objectif 4

Security Surround



Winkhaus Sicherheitssystem



Verschlusstechnik und Zutrittsorganisation rund um die Tür und Fenster

- Schließzylinder und Schließanlagen
- Zutrittskontrolle und Zeiterfassung
- Fluchttürsicherung
- Zusatzsicherheit für Haus und Wohnung

70, MILLEWEE
GASPERICH
BP 1044
L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33
FAX 40 26 34
E-mail com@artech.lu

A.R.TECH.
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Recul de l'excédent de la balance courante du Luxembourg

Selon les récentes évaluations du STATEC, l'excédent courant de 1998 a baissé de plus de 10 milliards de LUF par rapport à l'année précédente. La nette réduction du surplus des revenus n'est que partiellement compensée par l'excédent croissant des échanges de services.

En 1998, l'évolution des revenus des facteurs de production a largement affecté le solde de la balance courante du Luxembourg. Globalement, l'excédent total de ces revenus a baissé de plus de 18 milliards de LUF. Deux phénomènes expliquent principalement cette variation endéans un an. D'une part, l'on enregistre toujours un accroissement sensible des rémunérations payées aux frontaliers (quelque 88 milliards de LUF en 1998, contre 79 en 1997) à la suite de la progression continue du nombre des frontaliers travaillant au Luxembourg. D'un autre côté, l'on doit constater un rétrécissement sensible de l'important excédent des revenus d'investissements. Cette évolution est à mettre en relation avec la réduction de la marge sur intérêts dans le secteur bancaire au terme d'un exercice marqué par une baisse des taux d'intérêt en général et un rétrécissement de l'écart entre les taux respectivement à long et à court terme. Ce double mouvement se répercute négativement sur la marge sur intérêts.

Par rapport à ces évolutions plutôt négatives, les échanges extérieurs de services ont non seulement continué à progresser, mais ils dégagent un excédent croissant qui dépasse même les 100 milliards de LUF en 1998, contre 91 milliards en 1997. Plus des deux tiers de cet excédent est réalisé dans le secteur financier et plus particulièrement grâce au développement très favorable de la gestion des fonds de placement et du «private banking». Par ailleurs, le secteur de l'assurance et de la réassurance semble confirmer les bons résultats de l'année antérieure.

Soulignons encore l'évolution positive des activités dans le domaine du tourisme. Alors que les dépenses des résidents à l'étranger ont progressé sensiblement, les recettes ont également évolué à la hausse à la suite notamment de la progression des nuitées au Luxembourg et plus particulièrement du tourisme au centre du pays (déplacements d'affaires).

L'excédent au niveau des transports semble plutôt exceptionnel. En raison d'un répit des investissements, les dépenses de transport ont reculé par rapport à l'année précédente. En fonction des projets pour cette année, les dépenses devraient à nouveau

progresser en 1999. Par contre, le développement général des activités dans le domaine des communications s'est poursuivi et la contribution positive au solde s'est même renforcée pour se chiffrer en 1998 à 17 milliards de LUF.

Les transferts courants nets à l'étranger ont augmenté essentiellement dans trois domaines: contribution aux organisations internationales, prestations sociales aux frontaliers et aux familles d'immigrés, aide au développement.

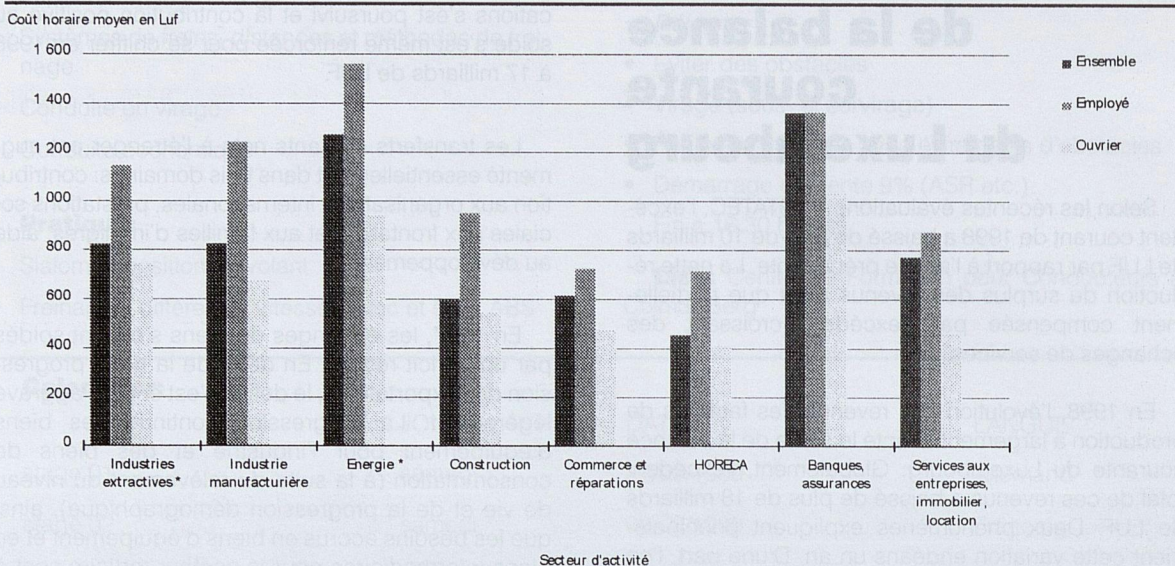
En 1997, les échanges de biens s'étaient soldés par un déficit record. En dépit de la nette progression des exportations, le déficit s'est encore aggravé légèrement. La progression continue des biens d'équipement pour l'industrie et des biens de consommation (à la suite du relèvement du niveau de vie et de la progression démographique), ainsi que les besoins accrus en biens d'équipement et en biens intermédiaires pour le secteur tertiaire sont à l'origine de la croissance continue des importations de biens. Pour plus de renseignements: Statec, Section: «Relations économiques extérieures» (M. Guy Schuller), tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

Le coût de la main-d'œuvre au Luxembourg

Accroissement du coût salarial moyen

En 1996, le coût horaire moyen des salariés s'est élevé à 823 LUF par heure. Cette moyenne dissimule cependant des différences parfois sensibles selon la branche d'activité, la taille de l'entreprise (en nombre de salariés) ou le statut professionnel. Il apparaît que le niveau des coûts salariaux augmente avec la taille de l'entreprise et que les coûts les plus élevés sont enregistrés dans les activités financières (1363 Luf/heure), secteur à personnel hautement qualifié.

En 1996, le coût direct représente 83,5% du coût salarial total. La comparaison des deux enquêtes 1996 et 1992 laisse apparaître un accroissement du coût salarial moyen dans l'intervalle de 7,3%, la structure du coût global ne s'étant guère modifiée. Une comparaison succincte avec les pays limitrophes montre qu'à partir de l'enquête de 1984, le coût salarial horaire dans l'industrie enregistré au Grand-Duché est devenu le plus bas. Pour plus de renseignements: Statec, Section: «Statistiques sociales», tél: 478 - 4218 (Simone Casali), e-mail: simone.casali@statec.etat.lu.

Coût salarial horaire moyen selon le secteur d'activité par statut professionnel

Source: Statec

Nouvelle parution:**L'Annuaire statistique 1998 vient de paraître**

L'édition 1998 de l'Annuaire statistique du Luxembourg, réalisé par le Statec, rassemblant en 24 chapitres les principales informations produites par le système statistique luxembourgeois, se présente dans un nouveau «look», sans pourtant rompre complètement avec les traditions. A côté d'une nouvelle typographie, plus de 500 tableaux statistiques sont présentés d'une façon plus systématique. Ils contiennent en principe des chiffres pour 1970, 1980 et la série complète à partir de 1990.

Comme dans les éditions antérieures, l'Annuaire statistique du Statec informe en détail sur tous les domaines touchant à la statistique économique et sociale. Une partie internationale permet en outre la comparaison avec les pays du monde entier et plus particulièrement avec ceux appartenant à l'Union européenne.

Pour ce qui est des fervents de l'informatique, ils ne seront pas déçus; les tableaux de l'annuaire sont disponibles également en format électronique, en version plus complète (séries historiques, mises à jour régulières). Pour des raisons techniques ils ne sont diffusés que par chapitre entier.

Au courant de l'année, un service nouveau sera mis sur pieds par le Statec: **L'annuaire statistique sur Internet**. A l'aide d'un système d'abonnement annuel, tous les utilisateurs intéressés pourront télécharger les tableaux, graphiques et notes

méthodologiques de l'annuaire via le site web du Statec <http://www.statec.lu>. Pour plus de renseignements: Statec, Section: Centralisation et Diffusion, tél: 478 - 4221 (M. Michel Harperath).

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



Prix à la consommation

Progression de 0,12% au 1^{er} mars 1999

L'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1^{er} mars une hausse de 0,12%, qui, tout en restant modérée, se situe néanmoins net-

tement au-dessus des variations mensuelles constatées en moyenne en 1998.

L'indice remonte à 102,77 points au 1/3/1999 (base 100 en 1996). En passant à 0.58%, le taux d'inflation sur 12 mois progresse légèrement. Il continue de la sorte à se situer à un niveau légèrement supérieur à celui du dernier trimestre de l'année 1998. L'indice rattaché à la base 1/1/1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 588,64 points. La moyenne semestrielle atteint 585,98 points au 1/3/1999.

a) Taux de variation des indices de groupe

	mars 99/ mars 98	mars 99/ février 99
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 1,65 %	+ 0,36 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 3,92 %	+ 0,34 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1,02 %	+ 0,04 %
Logement, eau, électricité et combustibles	- 0,80 %	+ 0,03 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1,24 %	+ 0,16 %
Santé	+ 0,64 %	-
Transport	- 0,56 %	+ 0,58 %
Communications	-10,97 %	- 0,39 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1,21 %	- 0,75 %
Enseignement	+ 5,19 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 0,77 %	+ 0,02 %
Biens et services divers	+ 1,10 %	+ 0,09 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Automobiles à essence (pondération 41.7 %)	+0,05 p.	Fleurs (pondération 5.8 %)	-0,06 p.
Automobiles à moteur diesel (pondération 20.4 %)	+0,03 p.	Electricité (pondération 22.2 %)	-0,02 p.
Entretien et réparation de véhicules (pondération 30.7 %)	+0,03 p.	Equipe-ment informatique (pondération 4.9 %)	-0,02 p.
Poissons frais (pondération 3.0 %)	+0,02 p.		

L'évolution de l'indice général au mois de mars 1999 (+0,12 point) résulte avant tout d'incidences à la hausse prononcées des divisions «Transports» (+0,10 point) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,06 point), qui ont en partie été compensées par l'impact à la baisse de la division «Loisirs, spectacles et culture» (-0,09 point).

L'apport des autres divisions à l'évolution de l'indice général s'est situé entre +0,02 point («Ameublement, équipement de ménage et entretien» et «Boissons alcoolisées et tabac» et -0,01 point («Communications»).

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des renchérissements de respectivement +4,4% (poissons frais), +1,5% (automobiles à moteur diesel) et +0,8% (automobiles à essence; entretien et réparation de véhicules). Des hausses plus importantes ont concerné des biens et services de moindre importance, comme notamment le transport de personnes par taxi (+9,4%) et les fruits de mer (+6,9%). Du côté des baisses, les mouvements les plus substantiels constatés ont concerné les fleurs (-9,1%), les équipements informatiques (-4,3%) et les équipements photographiques et cinématographiques (-2,9%).

Comme les mois précédents, les produits pétroliers ont constitué un facteur de stabilité, leurs prix ne variant pas par rapport au mois précédent, alors que la hausse des prix de l'ensemble des autres biens et services a été de +0,12%. L'indice au 1^{er} avril 1999 sera publié le 14 mai, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Pour plus de renseignements: Statec, Section: IPC (M. Ernest Robert), tél. 478-4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Note de conjoncture N° 1-99

La consommation privée reste soutenue

Le ralentissement conjoncturel qui affecte l'Europe depuis le second semestre de l'année 1998, n'est que peu ressenti au Luxembourg jusqu'ici. Mise à part l'industrie et le commerce de gros, la plupart des branches économiques ont connu des taux de croissance élevés durant l'ensemble de l'année 1998, les indicateurs d'activité disponibles pour le début de 1999 étant encore rares.

Les exportations de biens ont faibli au dernier trimestre de 1998 tandis que la consommation privée est restée très soutenue, comme l'illustrent le chiffre d'affaires du commerce de détail et les nouvelles immatriculations de voitures particulières. L'investissement aurait crû encore de 9,7% en volume (contre quelque 10% déjà en 1997). D'après les estimations du STATEC, la croissance réelle du PIB (version sec) aurait été de 5,7% en 1998 (5,2% en version nationale).

La baisse de l'inflation, observée en cours d'année, s'est poursuivie au premier trimestre de 1999. Il est vrai que la prise en compte des soldes dans le

commerce de détail pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de janvier, et ceci pour la première fois au Luxembourg, a fait reculer l'indice agrégé de 1,7% par rapport au mois de décembre 1998. Jusqu'en mars, la chute des prix pétroliers a exercé une pression à la baisse sur les prix. Dans l'ensemble, avec une inflation sous-jacente de 1,1% au cours des derniers mois, la hausse des prix est restée globalement stable. Notons que la flambée récente des prix pétroliers ne se répercutera que sur les indices d'avril et de mai (pas encore disponibles).

La progression du coût salarial moyen, sur la base des chiffres mensuels provenant des fichiers de la Sécurité sociale, est de l'ordre de 1,4% (en glissement annuel) depuis le début de 1998. Au mois de décembre toutefois, le coût salarial moyen a progressé de 3,0%, de sorte que la hausse moyenne sur toute l'année s'établit à 1,8%. L'échéance de la dernière tranche indiciaire remonte à février 1997; la prochaine tranche devrait échoir au troisième trimestre de 1999.

Le chômage a diminué tout au long de 1998. Cette baisse s'est encore légèrement amplifiée au début de 1999. Elle est à mettre en relation avec la très forte hausse de l'emploi salarié intérieur (quelque 5% en glissement annuel au deuxième semestre de 1998 et au début de 1999) qui a permis d'absorber surtout des chômeurs indemnisés dont le nombre a fortement baissé en 1998. Les personnes ayant bénéficié d'une mise au travail ou d'une mesure pour l'emploi progressent beaucoup plus lentement à la fin de 1998 et au début de 1999 que pour la première moitié de 1998.

Pour 1999, la Commission de l'UE prévoit un ralentissement supplémentaire de l'activité économique en Europe, ce qui ne manquerait pas de freiner l'élan de l'activité économique au Luxembourg. (La récente baisse des taux directeurs en Europe n'est pas intégrée dans les prévisions de la Commission ni dans le scénario adopté par le STATEC).



Herbots Partners

TRAINING & CONSULTING

VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

SALES * AFTER SALES * MARKETING

Téléphonez ou faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners • 68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg • Tél.: 00 352 / 42 80 96 • Fax: 00 352 / 42 80 97

L a F o r m a t i o n a v e c l e M d e M a n a g e m e n t



Pour le Luxembourg, les échanges extérieurs accuseraient une forte perte de dynamisme (par rapport aux années exceptionnelles 1997 et 1998) tandis que la consommation privée perdrait en vigueur, notamment en raison de prélèvements fiscaux supplémentaires (financement de l'assurance-dépendance). L'investissement global cesserait de s'accroître au même rythme qu'au cours des deux années précé-

dentes (quelque 10% en volume par an), de sorte que la croissance du PIB réel en 1999 serait de l'ordre de 3,5% en version sec (et légèrement moins en version nationale). Pour 2000 et au-delà, si la reprise économique se confirmait au deuxième semestre de 1999 en Europe, l'économie luxembourgeoise pourrait dépasser à nouveau des rythmes d'expansion de 4% en volume.

Aperçu synoptique

	taux de variation en % (ou spécifié autrement)		
	1998 (*)	1999 (**)	2000 (**)
PIB version nationale (en volume)	5.2	3.2	4.1
PIB version sec (en volume)	5.7	3.5	4.4
Consommation privée	3.8	2.0	2.5
Consommation publique	4.0	3.3	3.3
Formation brute de capital fixe	9.7	2.4	3.7
Exportations de biens et services (v. nationale)	7.6	3.9	4.8
Exportations de biens et services (v. sec)	8.3	4.2	5.2
Importations de biens et services	8.5	3.2	4.0
PIB version sec (milliards de LUF)	631.3	657.7	695.2
PIB version nationale (milliards de LUF)	694.4	721.8	760.5
Emploi salarié	4.6	2.8	2.9
Inflation (prix à la consommation)	1.0	0.7	1.4
Coût salarial moyen nominal	1.8	1.8	2.6
Taux de chômage	3.1	2.9	2.8

Source: Statec, Adem, IGSS
 * = estimations
 ** = prévisions

La Note de conjoncture N° 1-99 du Statec relatant l'évolution de l'activité économique récente au Luxembourg comprend un chapitre sur les perspectives économiques du Luxembourg à moyen terme (1999-2001). Elle intègre une description de la conjoncture internationale ainsi que des commentaires sur l'activité des branches au Luxembourg, l'in-

flation, les salaires, le marché de l'emploi, le chômage et les relations extérieures. Une annexe statistique d'une vingtaine de pages – disponible aussi sous format PDF ou EXCEL sur demande – documente les commentaires écrits. Pour plus d'information: Statec, Section: «Conjoncture» (M. Ferdy ADAM), Tél: 478 – 4217, E-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu.

Un progiciel de comptabilité multilingue sous Windows, à vocation Européenne, destiné aux Petites, Moyennes et aux Grosses Entreprises.

ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS... ETOS NEWS...

Nous pensons qu'un progiciel de comptabilité ne s'improvise pas, c'est pourquoi nos 20 années d'expérience dans ce domaine restent la meilleure garantie que vous puissiez obtenir.

ETOS pour Windows fonctionne depuis plus de deux ans au Grand Duché de Luxembourg. Il a démontré sa capacité à satisfaire les plus grandes exigences. **ETOS** est devenu la référence comptable qui vous prouvera qu'un programme bien pensé peut vous amener à augmenter votre rentabilité de façon significative...

N'hésitez pas également à nous contacter pour vos commandes Hardware. Nos matériels sont couverts par une garantie de 3 ans sur site et rendus opérationnels dans les huit heures ouvrables.

ETOS PA/4 est désormais l'outil de référence de nombreuses fiduciaires.

Euro Top Open Series



MCAssociates SA

Rue Marie Müller Tesch, 12-14
 L - 4250 - Esch Sur Alzette
 Tél 55 88 07 – Fax 55 88 08

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/04/99:

ABITAS S.à r.l.

15, rue Glesener
L-1631 LUXEMBOURG
c9128/99
17/03/1999 - 16/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, tapis, articles de literie et articles de bimbelerie

ACCESSOIRES HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 STRASSEN
c9114/98
29/01/1999 - 28/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie et accessoires en cuir

ADAMY Raymond

70, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9094/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, cristaux et articles d'optique
(à l'exclusion de lunettes)

ARTFLORA INTERNATIONAL S.à r.l.

148, route d'Arlon
L-8010 STRASSEN
c9136/99
10/04/1999 - 09/07/1999
transformation immobilière
fleurs artificielles et récipients pour fleurs

ARTICLES DE PECHE ROBY S.à r.l.

2, place Léon XIII
L-1929 LUXEMBOURG
c9143/99
01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de pêche et d'alevins

BECKER Jan

21, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c9096/98
10/11/1998 - 09/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles de maroquinerie, articles de fausse-bijouterie, jouets, articles pour fumeurs, articles de vêtements de sport

BEIM FISCHER S.à r.l.

54, route d'Esch
L-3921 MONDERCANGE
c9122/99
01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de pêche

BIJOUTERIE-HORLOGERIE DUE S.à r.l.

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9042/98
19/05/1998 - 18/05/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

BODEGAS DE IBERIA S.à r.l.

30, rue de Longwy
L-4750 PETANGE
c9049/98
04/07/1998 - 03/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
boissons

BOUTIQUE PIPELINE S.A.

24-26, place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG
c9107/98
26/11/1998 - 27/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles et vêtements de sport

BRITT & STEFAN DESIGN S.à r.l.

32, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9119/98
16/01/1999 - 15/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale

articles de cadeaux, de décoration et articles de textiles et d'ameublement

CARINA S.à r.l.

77, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9084/98
02/11/1998 - 01/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
confection pour dames et fillettes, articles de bonneterie, chemiserie et lingerie

CATH S.à r.l.

1, rue Joseph Lentz
L-3378 LIVANGE
c9048/98A
04/07/1998 - 03/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de mercerie et d'horlogerie-bijouterie, articles de maroquinerie, chaussures

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

12, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9089/98
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

CENTRAL CASPIAN S.à r.l.

5, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE
c9089/98A
17/11/1998 - 16/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis et articles d'artisanat d'art

CHOQUE Pierre

9, rue Guillaume
L-9046 ETTLEBRUCK
c9071/98
01/09/1998 - 31/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, articles de fausse-bijouterie, parapluies, cannes, articles en toile cirée

DE ROSA Irma

43, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 DUDELANGE
c9073/98
31/08/1998 - 30/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

DUPREZ Léa

12, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c7029/96
15/04/1999 - 14/07/1999
transformation immobilière
laines et articles en laines, bas, collants et chaussettes

EASY RIDER S.à r.l.

132, route d'Arlon
L-8008 STRASSEN
c9138/99
01/04/1999 - 30/06/1999
déménagement, motos, accessoires de motos et vêtements

ELECTRE S.à r.l.

26, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9082/98
16/10/1998 - 15/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale,
articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de mode assortis

ELECTRICITE KOHNEN S.A.

54, Grand-Rue
L-8501 REDANGE-SUR-ATTERT
c9083/98
24/10/1998 - 23/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles électriques

ELS Robert

4, place de la Libération
L-9255 DIEKIRCH
c9137/99
22/03/1999 - 21/06/1999
transformation immobilière
articles d'horlogerie, en cristal, articles de bijouterie-orfèvrerie

ERANG S.à r.l.

21, rue Schiller
L-3562 DUDELANGE
c9060/98
01/09/1998 - 31/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires, articles de toilette

ESTHETICA BIACCHI S.à r.l.

Centre Topaze
MERSCH
c9131/99
01/04/1999 - 30/06/1999
déménagement, articles de fausse-bijouterie et articles de parfumerie

F. ACKERMANN OPTIQUE

18, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
c9135/99
01/04/1999 - 30/06/1999
déménagement: 36-38, avenue de la Liberté, Luxembourg
articles optiques

FAARWEGESCHAEFT KAELDALL S.à r.l.

82, route de Tétange
L-3672 KAYL
c9086/98
05/11/1998 - 04/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles de peinture et de décoration

FANTASY BAZAAR**S.à r.l.**

35, rue du X Septembre
L-4320 ESCH-SUR-ALZETTE
c9078/98
25/09/1998 - 24/09/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles de librairie, journaux, périodiques et jouets

FINK Madeleine

18, rue F.D. Roosevelt
L-4483 SOLEUVRE
c9064/98
07/08/1998 - 06/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie-papeterie, articles scolaires, articles de maroquinerie et de bimbeloterie, articles en céramique

GLODT Joseph

9, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9133/99
17/03/1999 - 16/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, petits meubles, articles de quincaillerie et machines agricoles

GOEBEL**Marie-Antoinette**

51, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9144/99
26/04/1999 - 25/07/1999
transformation immobilière
articles d'habillement

GOERGEN**Marie-Thérèse**

3, rue du Pont
L-5559 REMICH
c9105/98
01/02/1999 - 31/01/2000
cessation complète de l'activité commerciale, meubles

GUELUX S.A.

86, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9066/98
17/08/1998 - 16/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection

INCOGNITO S.à r.l.

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9097/98
27/11/1998 - 26/11/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y relatifs, articles de lingerie et articles de chemiserie

JACOBS Henriette

98, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9140/99

01/04/1999 - 30/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, accessoires de mode assortis, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie-lingerie-chemiserie

KRAEMER Monique

29, rue de Stavelot
L-9280 DIEKIRCH
c9072/98
09/09/1998 - 08/09/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode; articles de chapellerie

LIPPIS Antoine

36-38, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9062/98
17/08/1998 - 16/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie-lingerie, vêtements de cérémonie, articles de confection, de chemiserie et de sport

MEHRABKHANI**Farahmand**

6, boulevard de Verdun
L-2670 LUXEMBOURG
c9081/98
20/10/1998 - 19/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale, tapis

MERGEN Fernand

20, rue Joseph Hansen
L-1716 LUXEMBOURG
c9057/98
08/08/1998 - 07/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques

MONOPOL GALERIE 45 S.à r.l.

45, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9047/98
11/06/1998 - 10/09/1999
dégâts graves occasionnés par un sinistre, articles de confection et accessoires, articles de sport

NASSERI Soheil

7, rue Michel Rodange
L-4660 DIFFERDANGE
c9146/99
01/04/1999 - 30/06/1999
déménagement: 140, route d'Arlon, L-8008 Strassen
tapis, moquettes, broderies et souvenirs orientaux

NEW ENGLAND RENE THEIS & CIE S.à r.l.

74, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9132/99
01/04/1999 - 31/03/2000
cessation complète de l'activité

commerciale
articles de confection

NEW GENERATION**S.à r.l.**

7, place du Théâtre
L-2613 LUXEMBOURG
c9126/99
10/04/1999 - 09/07/1999
transformation immobilière
articles textiles et accessoires, articles en cuir et articles de maroquinerie

NEW TAPIS REVE D'ORIENT S.A.

26B, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
c9056/98
22/07/1998 - 21/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, articles d'artisanat, d'art et de décoration pour intérieurs

OPTIQUE DEGRAND & BIEWER GmbH

2-4, rue Dr. Herr
L-9048 ETTTELBRUCK
c9149/99
13/04/1999 - 12/07/1999
déménagement:
4, am Deschensgaart,
L-9217 Diekirch
articles optiques

PAULUS Dagrün

82, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9129/99
16/03/1999 - 15/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale, articles électriques, articles électroniques et électro-ménagers, articles de lustrerie et articles de quincaillerie

PRESTIGE DE L'ART S.A.

4, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9055/98
10/07/1998 - 09/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale, galerie d'art

REVE S.à r.l.

92, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9130/99
20/03/1999 - 19/03/2000
cessation complète de l'activité commerciale, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

SANTINI Elvira

54, rue de Strasbourg
L-2560 LUXEMBOURG
c9051/98
11/07/1998 - 10/07/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, articles électro-ménagers, outillage, ustensiles de ménage, gaz butane, appareils à gaz etc.

SCHOMMER S.à r.l.

7, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9148/99
15/04/1999 - 14/04/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine, lampadaires, articles de lustrerie et articles de bimbeloterie

TEK, TECHNICS, ENGINEERING & KNOW HOW

Centre Neuberg, Grand-Rue
LUXEMBOURG
c9075/98
17/10/1998 - 16/10/1999
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et en cuir

THIEL Marie-Josée

97, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9065/98
12/08/1998 - 11/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale, articles de literie, confection et jouets pour enfants

UNDERGROUND S.à r.l.

12, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9141/99
06/04/1999 - 05/07/1999
déménagement:
66, rue de l'Alzette,
L-4010 Esch-sur-Alzette
chaussures et articles de maroquinerie

WOLFF-WEYLAND S.à r.l.

24, rue Prince Henri
L-9047 ETTTELBRUCK
c9121/99
15/04/1999 - 14/04/2000
cessation complète de l'activité commerciale
équipements, outillage et machines pour l'exécution de travaux de jardinage, de matériel pour le génie civil

WOLLBUTTEK II S.à r.l.

12, rue Guillaume
L-9046 ETTTELBRUCK
c9070/98
18/08/1998 - 17/08/1999
cessation complète de l'activité commerciale, laines, accessoires de tricotage et articles tricotés; articles de lingerie, articles de mercerie, articles textiles

X-TRA INTERNATIONAL A.G.

36, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9152/99
15/04/1999 - 14/07/1999
déménagement: 2, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg
articles de bijouterie

Les nouveaux programmes du 5^e PCRD

(Programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne)

Dans le cadre de la mise en oeuvre du 5^e PCRD, Luxinnovation fournit une information mensuelle détaillée sur chacun des programmes composant le nouveau PCRD.

Programme thématique: Société de l'information conviviale

Nous vivons actuellement une période de transformation profonde correspondant au passage d'une société industrielle à la société de l'information. Les technologies propres à la société de l'information sont de plus en plus présentes dans toutes les activités industrielles et de service. Elles accélèrent la mondialisation de l'économie, notamment en donnant aux PME de nouveaux moyens d'accéder au marché mondial, ainsi que la mondialisation de la société.

La compétitivité industrielle, l'emploi, la qualité de vie et la viabilité de la croissance en Europe dépendent de son maintien au premier rang dans le développement et l'adoption des technologies propres à la société de l'information.

L'objectif stratégique du programme sur les technologies de l'information est de matérialiser les avantages de la société de l'information en Europe, à la fois en accélérant son avènement et en veillant à ce que les besoins des personnes privées et des entreprises soient satisfaits.

Avec un budget de 3,6 milliards d'euros, ce programme permettra de cofinancer des activités de recherche qui correspondent à une des 4 actions clés suivantes :

- *Systèmes et services pour le citoyen*

Cette action a pour but de stimuler la création d'une nouvelle génération de services d'intérêt général conviviaux, fiables, peu coûteux, interopérables et répondant aux attentes des utilisateurs qui veulent un accès flexible pour tous, en tout lieu et en tout temps. Outre l'éducation et la formation en la matière, elle comprend des travaux de recherche et de développement technologique générale ainsi que des travaux spécifiques dans les domaines suivants: santé; besoins particuliers, notamment ceux des personnes âgées ou handicapées; administration; environnement, transport et tourisme.



La Référence en bâtiments d'Entreprise







CD-Rom "MédiAstron" avec toutes les informations relatives aux bâtiments ASTRON, disponible sur simple demande





Les constructions ASTRON sont conçues et réalisées au Luxembourg et vendues dans toute l'Europe

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
E-Mail: mpc@astron.lu
Internet: <http://www.astron.lu>






- *Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique*

L'objectif de cette action est de développer les technologies de la société de l'information en vue de permettre aux travailleurs et aux entreprises d'Europe, en particulier les PME, d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial tout en améliorant la qualité de la vie de chaque travailleur. En effet, l'utilisation des technologies de la société de l'information permet de s'affranchir de nombreuses contraintes pesant actuellement sur les méthodes de travail et l'organisation du travail, notamment celles imposées par la distance et le temps. Une attention particulière sera accordée aux implications sociales des nouvelles méthodes de travail, notamment à leur incidence sur l'égalité des chances et la qualité de la vie. Cette action couvre la mise au point et la commercialisation des marchandises et des services, en particulier sur le marché électronique, et prend en considération les exigences et capacités différentes de chaque travailleur, consommateur, entreprise et des autres organisations, y compris les questions de formation.

- *Contenu et outils multimédias*

Cette action vise à améliorer la fonctionnalité, la facilité d'utilisation et l'acceptabilité des futurs produits et services liés à l'information afin de permettre la diversité linguistique et culturelle, de contribuer à la valorisation et à l'exploitation du patrimoine culturel européen et d'améliorer les systèmes d'éducation et de formation pour l'apprentissage tout au long de la vie. Les travaux porteront sur de nouveaux modèles, méthodes et technologies pour la création, la gestion, la mise en réseau, l'accès et l'exploitation des contenus numériques.

Un nouveau domaine de recherche important concernera de nouveaux modèles socio-économiques et technologiques permettant de représenter les informations, les connaissances et les savoir-faire.

- *Technologies et infrastructures essentielles*

L'objectif de ces travaux est de promouvoir l'excellence dans les technologies constituant les éléments clés de la société de l'information. Les travaux porteront sur la convergence des technologies et infrastructures de traitement de l'information, de communication et de mise en réseau.

Les **activités génériques** dans le domaine des technologies futures et émergentes pourront également bénéficier d'un financement.

Enfin, le programme prévoit également une ligne budgétaire de 161 millions d'euros pour soutenir les **infrastructures de recherche**, à travers la mise en réseau. Deux domaines ont été identifiés dans ce cadre:

- l'interconnexion à large bande des réseaux nationaux de recherche et d'éducation
- les bancs d'essais expérimentaux avancés en Europe.

Les premiers appels à propositions pour le programme «Société de l'information conviviale» ont été publiés les 16 et 19 mars 1999 et peuvent être consultés sur le site Web suivant: www.cordis.lu/ist/home.html. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à : Luxinnovation GIE, Claude LIESCH, tél.: 43 62 63-1, fax: 43 81 20, e-mail: claudel.liesch@luxinnovation.lu

Plan d'Action National Mesures contre le chômage

Le Plan d'Action National en faveur de l'Emploi 1998 prévoit un certain nombre de mesures visant à infléchir l'évolution du chômage des jeunes et du chômage de longue durée.

La présente chronique juridique reprend les différentes mesures de lutte contre le chômage tels qu'elles ont été retenues par la loi du 12 février 1999. Si dans la suite il n'est pas fait référence à une autre date de mise en application, ces mesures sont applicables à partir du 1^{er} mars 1999.

1. Le contrat d'auxiliaire temporaire

L'objectif de cette mesure est d'offrir aux demandeurs d'emploi une initiation facilitant la transition entre l'enseignement reçu et l'insertion dans la vie active.

1.1. Les conditions quant au demandeur d'emploi

Peut bénéficier de la mesure le demandeur d'emploi qui n'a pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis et qui est inscrit depuis un mois au moins comme demandeur d'emploi à l'Administration de l'Emploi.

Le demandeur d'emploi choisi pour cette mesure d'insertion est proposé par un promoteur d'un programme de mise au travail temporaire après que ce dernier a informé et entendu les délégations du personnel et, le cas échéant, le comité mixte d'entreprise.

Un tuteur sera désigné par le promoteur pour assister le jeune au cours de la mise au travail temporaire.

1.2. La durée du stage

Pour le jeune placé dans une entreprise du secteur privé, la durée du stage ne peut être inférieure à 3 mois.

Le contrat conclu entre l'entreprise et l'auxiliaire temporaire peut être renouvelé une fois sans que la durée totale ne puisse dépasser 12 mois.

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

1.3. La rémunération du stagiaire

Le jeune occupé dans le cadre d'un contrat d'auxiliaire temporaire a droit à une indemnité égale à 80% du salaire social minimum pour travailleur non qualifié.

Au cas où il n'est pas tenu de suivre des cours de formation organisés par l'Administration de l'Emploi et le Service de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, il aura droit à une indemnité égale à 100% du salaire social minimum pour travailleur non qualifié.

S'il est titulaire d'un diplôme sanctionnant un cycle complet d'au moins quatre années d'études supérieures, il a droit respectivement à 80% ou à 100% du salaire social minimum pour travailleur qualifié.

L'employeur peut en outre, à titre facultatif, verser une prime de mérite au stagiaire.

Néanmoins, si l'indemnité versée au jeune est inférieure à l'indemnité de chômage touchée par le jeune avant le début de son contrat d'auxiliaire temporaire, le fonds pour l'emploi lui verse la différence entre ces deux montants.

1.4. Remboursement de la part du fonds pour l'emploi

Le fonds pour l'emploi rembourse mensuellement à l'entreprise, sur demande écrite, une quote-part de 50% de l'indemnité versée au stagiaire.

Le remboursement est fixé à 65% jusqu'au 31 juillet de l'an 2003 en cas d'occupation de personnes du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité en question et/ou dans une profession déterminée à définir par règlement grand-ducal.

L'indemnité de stage est soumise aux charges sociales et fiscales prévues en matière de salaires.

Toutefois, le fonds pour l'emploi prend en charge la part patronale des charges sociales.

1.5. Le statut de l'auxiliaire temporaire

Le stagiaire est autorisé à s'absenter, jusqu'à 8 heures par mois, avec maintien de son indemnité pour répondre à des offres d'emploi.

Il ne peut refuser un emploi approprié qui lui est offert, sauf s'il convient par écrit avec l'employeur de convertir le contrat de stage venu à expiration en un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée ou en contrat d'apprentissage.

1.6. La fin du contrat d'auxiliaire temporaire

Le jeune peut mettre fin au contrat d'auxiliaire temporaire moyennant notification par lettre recommandée d'un préavis de huit jours lorsqu'il s'est engagé dans les liens d'un contrat de travail.



C'est dans le **besoin**
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons: • le versement d'une indemnité journalière dès le **1er** jour en cas d'accident et dès le **8e** ou le **15e** jour en cas de maladie • la durée illimitée du paiement de l'indemnité • la déductibilité des primes • **une hotline 24h/24: 290.090.**



VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE
"PERTE DE REVENU"
EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.

MIKADO

Satisfait **et** remboursé.

interlux
ASSURANCES MALADIE
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Merkur 4 • 1999

L'employeur peut résilier le contrat d'auxiliaire temporaire moyennant notification par lettre recommandée d'un préavis de huit jours au cours des six premières semaines du contrat initial.

Passé ce délai, l'entreprise ne peut plus mettre fin au contrat de stage même pour motif grave. A la fin du contrat d'auxiliaire temporaire, l'entreprise peut engager le salarié sous contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée qui peut comporter une période d'essai.

En cas d'engagement sous forme de contrat à durée déterminée, la période du contrat d'auxiliaire temporaire n'est pas prise en compte pour la détermination de la durée maximale du contrat à durée déterminée et du nombre de renouvellements.

1.7. Obligations de l'entreprise à la fin du contrat d'auxiliaire

A l'expiration du contrat d'auxiliaire temporaire, l'employeur doit délivrer au jeune un certificat de travail portant sur la nature et la durée de l'occupation et sur les formations suivies.

L'employeur est obligé, en cas de recrutement de personnel, d'embaucher par priorité l'ancien auxiliaire temporaire, dont le contrat est venu à expiration et qui est redevenu chômeur, dans les trois mois qui précèdent celui du recrutement.

A cet effet, l'employeur doit informer en temps utile son ancien auxiliaire temporaire s'il répond aux qualifications et au profil exigés. Ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître sa décision.

N.b.: Les contrats d'auxiliaires temporaires conclus avant le 1^{er} mars 1999 continuent à être régis par les dispositions sous l'empire desquelles ils ont été conclus.

2. Le stage d'insertion

Le stage d'insertion comprend des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique.

Cette mesure en faveur de l'emploi des jeunes remplace les dispositions concernant le contrat de stage-initiation et le stage de préparation en entreprise qui ont existé avant l'entrée en vigueur de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi.

Les contrats de stage-initiation ou stage de préparation en entreprise conclus avant le 1^{er} mars 1999 continuent à être régis par les dispositions sous l'empire desquelles ils ont été conclus.

2.1. Les conditions quant au demandeur d'emploi

Peut bénéficier de la mesure le demandeur d'emploi qui n'a pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis et qui est inscrit depuis un mois au moins comme demandeur d'emploi à l'Administration de l'Emploi.

2.2. Les conditions quant à l'entreprise d'accueil

Le placement en stage d'insertion est réservé aux entreprises couvertes par une convention-cadre conclue avec l'Administration de l'Emploi, soit directement, soit par l'entremise d'une organisation ou chambre professionnelle d'employeurs.

La convention cadre fixe notamment les conditions d'accueil des demandeurs d'emploi placés en stage d'insertion.

2.3. La durée du stage

Pour le jeune placé dans une entreprise, la durée du stage ne peut excéder 12 mois.

Le stage d'insertion prend fin en cas de placement dans un emploi approprié, soit auprès de l'entreprise d'accueil, soit auprès d'une autre entreprise.

2.4. La rémunération du stagiaire

Le demandeur d'emploi placé en stage d'insertion touche, en lieu et place de l'indemnité de chômage complet, une indemnité de base fixée à 80% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés versée par l'Administration de l'Emploi.

L'entreprise peut, à titre facultatif, lui verser une prime de mérite.

Néanmoins, si l'indemnité versée au jeune est inférieure à l'indemnité de chômage touchée par le jeune avant le début de son stage d'insertion, le fonds pour l'emploi lui verse la différence entre ces deux montants.

2.5. La part de l'indemnité à charge de l'entreprise

La moitié de l'indemnité de base et la prime facultative sont à charge de l'entreprise.

En cas d'occupation de personnes du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité en question et/ou dans une profession déterminée à définir par règlement grand-ducal, le remboursement par l'entreprise est fixé à 35% jusqu'au 31 juillet de l'an 2003.

L'indemnité de stage est soumise aux charges sociales et fiscales prévues en matière de salaires.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts mensuelles

b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

2.6. Priorité d'embauche

En cas de recrutement de personnel, l'entreprise est obligée d'embaucher par priorité l'ancien stagiaire, dont le stage est venu à expiration et qui est redevenu chômeur, dans les trois mois qui précèdent celui du recrutement.

A cet effet, l'entreprise doit informer en temps utile son ancien stagiaire s'il répond aux qualifications et au profil exigés. Ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître sa décision.

3. Le stage de réinsertion professionnelle au profit des demandeurs d'emploi indemnisés ou non indemnisés

Le stage de réinsertion comprend des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique. Cette mesure en faveur de l'emploi s'applique à tous les contrats de stage de réinsertion professionnelle conclus à partir du 1^{er} janvier 1999.

3.1. Les conditions quant au demandeur d'emploi

Peut bénéficier de la mesure le demandeur d'emploi âgé de plus de 30 ans accomplis et qui est inscrit depuis trois mois au moins comme demandeur d'emploi à l'Administration de l'Emploi.

3.2. La durée du stage

Pour le demandeur d'emploi résident placé dans une entreprise, la durée du stage ne peut excéder 12 mois.

Le stage d'insertion prend fin en cas de placement dans un emploi approprié, soit auprès de l'entreprise d'accueil, soit auprès d'une autre entreprise.

3.3. La rémunération du stagiaire

En cas de placement en stage de réinsertion, le chômeur indemnisé garde le bénéfice de son indemnité de chômage complet.

Le demandeur d'emploi ne bénéficiant pas de l'indemnité de chômage complet touche une indemnité de stage versée par l'Administration de l'Emploi à charge du fonds pour l'emploi et égale au salaire social minimum pour travailleur non qualifié.

L'entreprise peut, à titre facultatif, lui verser une prime de mérite qui ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'indemnité de chômage.

L'indemnité de stage est soumise aux charges sociales et fiscales prévues en matière de salaires.

3.4. La part de l'indemnité à charge de l'entreprise

Une quote-part correspondant à 50% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés est versée par l'entreprise au fonds pour l'emploi.

En cas d'occupation de personnes du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité en question et/ou dans une profession déterminée à définir par règlement grand-ducal, le remboursement par l'entreprise est fixé à 35% jusqu'au 31 juillet de l'an 2003.

3.5. Priorité d'embauche

En cas de recrutement de personnel, l'entreprise est obligée d'embaucher par priorité l'ancien stagiaire qui répond aux qualifications et profils exigés, dont le stage est venu à expiration et qui est redevenu chômeur, dans les trois mois qui précèdent celui du recrutement.

A cet effet, l'entreprise doit informer en temps utile son ancien stagiaire s'il répond aux qualifications et au profil exigés. Ce dernier dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître sa décision.

4. Mesures diverses en relation avec l'organisation du travail ou avec la réintégration dans la vie active

Les dispositions reprises ci-après sont applicables depuis le 1^{er} janvier 1999.

4.1. Réduction du temps de travail en vue de rendre possible l'embauche de chômeurs résidents

Au cas où la convention collective de travail prévoit une réduction du temps de travail en vue de rendre possible l'embauche de chômeurs, le fonds pour l'emploi verse à l'employeur, pendant une durée minimum de douze mois et une durée maximum de cinq ans, une prime correspondant au montant des cotisations sociales (part patronale et part salariale) dues pour le salarié nouvellement embauché, inscrit à l'Administration de l'Emploi avant son embauche.

Le paiement de la prime cesse dès que le chômeur embauché quitte l'entreprise.

4.2. Passage au travail à temps partiel d'un ou de plusieurs salariés rendant possible l'embauche de chômeurs résidents

4.2.1. Conditions quant au salarié de l'entreprise

Il doit s'agir d'un salarié âgé de plus de 49 ans accomplis qui décide d'un commun accord avec l'entreprise de passer d'un travail à plein temps à un travail à temps partiel.

4.2.2. Conditions quant au demandeur d'emploi

Le demandeur d'emploi embauché doit être inscrit depuis au moins 3 mois à l'Administration de l'Emploi.

4.2.3. Condition pour bénéficier d'une aide du Fonds pour l'Emploi

L'employeur devra rapporter la preuve de la relation causale entre le passage d'un de ses salariés vers un travail à temps partiel et l'embauche d'un demandeur d'emploi. Ce dernier devra être embauché au moins pour la fraction du poste libéré par le salarié passé au travail à temps partiel.

4.2.4. Montant de l'aide accordée à l'employeur

Au cas où les conditions énumérées ci-dessus sont remplies, le fonds pour l'emploi verse à l'employeur une prime pendant une durée de 7 ans au plus. Le niveau de cette prime dépend du type de contrat de travail sous lequel le demandeur d'emploi est engagé ainsi que de son sexe.

Deux cas de figure peuvent se présenter:

- engagement d'un demandeur d'emploi sous contrat à durée déterminée d'une durée de 18 mois au moins et au moins pour la fraction du poste libérée par le salarié passé au travail à temps partiel

Dans ce cas le fonds pour l'emploi verse à l'employeur une prime correspondant au montant de la part patronale des cotisations sociales dues pour le salarié passé au temps partiel et le demandeur d'emploi nouvellement embauché.

- engagement d'un demandeur d'emploi soit sous un contrat à temps plein, soit sous contrat à durée indéterminée ou encore embauche d'un demandeur d'emploi du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité et/ou dans la profession en question

Dans ce cas le fonds pour l'emploi verse à l'employeur une prime correspondant à l'intégralité des cotisations sociales (part patronale et part salariale) dues pour le salarié et le demandeur d'emploi nouvellement embauché.

5. La préretraite

La loi sur la préretraite a été adaptée à la réalité de la vie dans les entreprises afin de permettre une plus grande réussite de la préretraite solidarité et de la préretraite progressive.

5.1. La préretraite solidarité

L'intervention du fonds pour l'emploi en cas de préretraite solidarité est conditionnée par l'embauche compensatrice d'un chômeur.

Avant le 1^{er} mars 1999 étaient prises en compte, à part les embauches concomitantes au départ en préretraite, les embauches effectuées dans les 3 mois précédant le départ à la préretraite avec l'objectif d'initier le chômeur au travail à effectuer.

Pour donner plus de souplesse au système, la période pour l'embauche compensatrice, effectuée avec l'objectif d'initier le salarié embauché sur le poste libéré par le salarié admis à la préretraite, a été étendue à 6 mois avant le départ à la préretraite.

De plus, l'employeur peut profiter de l'intervention du fonds pour l'emploi si l'embauche est effectuée dans les 4 mois suivant l'admission à la préretraite.

5.2. La préretraite progressive

La durée des périodes précédant et suivant le départ à la préretraite pendant lesquelles l'embauche d'un chômeur peut être prise en considération pour donner droit à l'intervention du fonds pour l'emploi a été étendue à 6 mois.

Sont donc prises en considération les embauches effectuées dans les 6 mois qui précèdent l'admission à la préretraite avec l'objectif d'initier le salarié embauché sur le poste ou la fraction de poste libérée par le salarié admis en préretraite et les embauches effectuées dans les 6 mois suivant l'admission à la préretraite, à condition que la relation causale entre l'embauche compensatrice et le départ progressif soit établie par l'employeur.

L'embauche compensatrice peut se faire moyennant:

- contrat de travail à temps plein;
- contrat de travail à temps partiel conformément à la loi du 26 février 1993 concernant le travail volontaire à temps partiel ;
- contrat d'apprentissage.

Le droit au remboursement par le fonds pour l'emploi est conditionné par le maintien dans l'entreprise, après la fin de la période de préretraite, pendant une période d'au moins 2 ans, tant du poste à plein temps concerné par la préretraite progressive que du salarié ou apprenti ayant fait l'objet de l'embauche compensatrice, sinon d'un autre demandeur d'emploi, répondant aux conditions fixées par l'article 16-3 de la loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite.

6. Bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauche de chômeurs

La loi du 24 décembre 1996 a introduit la possibilité de bénéficier, sous certaines conditions, d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauche d'un chômeur inscrit auprès de l'Administration de l'Emploi depuis au moins 3 mois.

Pour bénéficier de cette bonification, la durée du contrat de travail à durée déterminée peut dorénavant être inférieure à 24 mois lorsqu'il s'agit de l'embauche d'un chômeur pour remplacer un salarié temporairement absent en raison de l'exercice de son droit au congé parental consécutif ou non à un congé de maternité ou d'accueil.

Il est important de rappeler que la durée hebdomadaire de travail doit être au moins égale à 16 heures.

7. Aides en cas d'engagement de chômeurs âgés

La loi du 12 février 1999 étend le droit de pouvoir bénéficier du remboursement des cotisations de sécurité sociale, part employeur et part assuré, aux employeurs qui engagent des chômeurs, remplissant les conditions d'âge et d'inscription comme demandeur d'emploi tels que prévus par la loi modifiée du 23 juillet 1993, pour le remplacement d'un salarié temporairement absent en raison de l'exercice de son droit au congé parental.

Dans ce cas le remboursement des cotisations n'est maintenu que pendant la durée du remplacement du salarié absent.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère de la Sécurité Sociale

Avant-projet de règlement grand-ducal concernant l'assurance continuée, l'assurance facultative, l'achat rétroactif de périodes d'assurance et la restitution de cotisations remboursées dans le régime général d'assurance pension. (2210TCA)

Projet de règlement grand-ducal définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. (2213FMI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1984 fixant les modalités relatives à l'administration du patrimoine des caisses de pension. (2216TCA)

Ministère de l'Economie

Projet de loi relatif au commerce électronique. (2211WJE)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits au Grand-Duché de Luxembourg. (2212SED)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (2214FMC)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de loi modifiant la loi du 10 mai 1995 relative à l'infrastructure ferroviaire.

Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal relatif aux mesures d'exécution de la législation sur l'expropriation pour cause d'utilité publique en matière d'infrastructure ferroviaire. (2215TCA)

Ministère de la Famille

Projet de règlement grand-ducal instituant une formation aux fonctions d'aide socio-familiale. (2217TCA)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 1974 relatif à la détermination de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions, du règlement grand-ducal modifié du 9 mars 1992 portant exécution de l'article 145 de la loi modifiée concernant l'impôt sur le revenu (décompte annuel) et du règlement grand-ducal modifié du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 153 de la loi modifiée concernant l'impôt sur le revenu. (2218RGI)

Nouvelles dispositions fiscales

1) Parmi les dépenses déductibles du bénéfice commercial, les «dotations allouées à un fonds spécial pour paiement des indemnités dues en vertu de la législation du travail en cas de cessation de l'entreprise ou de l'exploitation par suite de vieillesse, de maladie, d'invalidité ou de décès de l'exploitant» telles que prévues à l'article 46 (8) L.I.R. viennent de faire l'objet de modifications.

Cette mesure a donc pour objet de permettre, sous certaines conditions, aux entreprises de constituer un tel fonds de prévoyance en franchise d'impôts afin de faire face à ces dépenses souvent imprévues en faveur de leurs salariés.

Les contribuables susceptibles de constituer ce fonds spécial sont:

1. les exploitants personnes physiques d'une entreprise ou exploitation personnelle
2. les entreprises collectives telles que les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite simple
3. les sociétés de capitaux à condition que l'entière ou plus de 50% des parts sociales et des droits de vote soient détenus par l'associé exploitant la société et que dernier intervienne à titre prépondérant dans le fonctionnement et la gestion journalière de la société

Dans le cadre des mesures fiscales du plan d'action national en faveur de l'emploi, les seuils des dotations annuelles et du montant maximum du fonds ont été relevés de la manière suivante:

- la dotation annuelle à allouer au fonds spécial ne peut, comme précédemment, excéder 10% du total des traitements et salaires bruts de l'exercice d'exploitation; par contre, la charge maximale imputable sur un exercice passe de 400.000 à 1.000.000 francs
- le montant maximum pouvant être inscrit au fonds spécial ne peut dépasser, comme précédemment, ni 25% du total des traitements et salaires bruts de l'exercice d'exploitation, ni 2.500.000 francs (au lieu de 2.000.000 francs); par ailleurs, le nouveau règlement grand-ducal du 23 décembre 1998 prévoit que ce montant peut être porté à 5.000.000 francs sous réserve que la majoration, correspondant au différentiel par rapport à 2.500.000 francs, fasse l'objet d'une garantie de couverture sous forme d'une garantie bancaire, d'un compte bloqué ou de titres.

Rappelons que, dans la mesure où, pour un exercice d'exploitation, la somme des dotations opérées lors des exercices antérieurs dépasse les limites de plafond, la quote-part du fonds correspondant à l'excédent est à réintégrer au bénéfice d'exploitation de cet exercice. Cette disposition reste inchangée.

Exemple:

en 1997:	salaires bruts:	3.500.000.-
	dotation annuelle (facultative) maximale:	350.000.-
en 1998:	salaires bruts:	4.000.000.-
	dotation annuelle (facultative) maximale:	400.000.-

La dotation maximale de 400.000 francs (pour 1998) est possible car, ni la plafond des 25% du total des salaires et traitements de l'exercice, ni la limite des 2.000.000 (pour 1998) francs n'est atteinte

en 1999:	salaires bruts:	2.500.000.-
	dotation théorique maximale:	250.000.-

En 1999, la limite des 25% est dépassée ($350.000 + 400.000 > 25\% \text{ de } 2.500.000$); la dotation au fonds pour l'exercice 1999 devra donc être négative:

maximum pour 1999: $25\% \text{ de } 2.500.000 = 625.000.-$

dotations déjà effectuées: 750.000.-

donc: la dotation doit être réduite de 125.000 francs pour l'exercice 1999.

Une reprise pour 125.000 francs de la somme des dotations effectuées devra alors être comptabilisée par l'intermédiaire du compte de résultat. Le résultat de l'exercice 1999 sera ainsi augmenté de 125.000 francs.

Les présentes dispositions sont applicables à partir de l'année d'imposition 1999.


Trois autres mesures fiscales sont prévues dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi.

II) La première disposition vise à compléter le numéro 1a de l'article 109 L.I.R. prévoyant les conditions de déduction du total des revenus nets des intérêts débiteurs au titre de dépenses spéciales. Ainsi, la limitation de déduction générale de 27.000 francs ne s'applique plus aux intérêts qui sont en relation économique avec un prêt contracté par l'alloti, cette dépense n'étant plus considérée comme dépense privée et partant plus soumise à limite générale.

III) Deux autres mesures prévues concernent l'impôt commercial communal:

- suppression des numéros 5 et 6 du paragraphe 8 de loi sur l'impôt commercial communal qui prévoit les montants à rajouter à la base de l'impôt sur le revenu des collectivités pour déterminer la base de l'impôt commercial communal dû. L'application des numéros 5 et 6 entraînait l'ajout, dans les sociétés de capitaux, des traitements et autres rémunérations alloués aux associés ayant seul ou avec leurs conjoints une participation supérieure à 25% ainsi que l'ajout, dans les sociétés de personnes, des parts de bénéfice, traitements et autres indemnités payés en raison de leur occupation dans l'entreprise du bailleur de fonds, de l'exploitant ou du coexploitant et/ou de leurs conjoints.
- relèvement de l'abattement de 900.000 francs à faire valoir par les entreprises et sociétés de personnes sur la base d'imposition à l'impôt commercial communal à 1.200.000 francs.

Pour de plus amples renseignements, les intéressés peuvent s'adresser à M. Gilles RECKERT, tél.: 42 39 39 - 336.



COLAS & LANG

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

COMPTABILITE & BILANS	6a, RUE DE LUXEMBOURG
DECLARATIONS FISCALES	L-5752 FRISANGE
GESTION DE SALAIRES	TELEPHONE 66 18 90
TRAVAUX DE SECRETARIAT	TELEFAX 66 18 91

Wann ist Ihre Firma bereit für das Jahr 2000?

Anders als vielfach angenommen sind nicht nur Großrechner und Personalcomputer vom sogenannten „Jahr-2000-Problem“ betroffen, sondern auch die zahllosen technischen Geräte, in denen Mikrochips als „unsichtbare“ kleine Computer ihren Dienst versehen: die sogenannten „Embedded Systems“. Ältere Versionen dieser Mikrochips könnten unter Umständen zum 1. Januar 2000 nicht mehr korrekt funktionieren. Dann könnten z.B. Telefone verstummen, Maschinen ihre Arbeit oder elektronische Türsysteme den Zutritt verweigern. Selbst lebenserhaltende Systeme im Krankenhaus wären in ihrer Funktionstüchtigkeit gefährdet, weil sie fälschlicherweise davon ausgehen würden, daß der Wartungsintervall um 100 Jahre überschritten ist.

Es bleiben noch kurze 8 Monate, und die Experten, die die Fehler in den Computern beheben können, werden allmählich knapp. Die sogenannten „Embedded Systems“ – Mikrochips, in denen eine einfache Software fest eingebaut ist – finden sich in mittlerweile allen Lebensbereichen und könnten betroffen sein: Fahrstuhlsteuerungen, Telefone, Fotoapparate, Autos und elektronische Kassen ebenso wie alle möglichen Maschinen in Fabriken, ... usw.

Daß es über Nacht zum 1. Januar 2000 möglicherweise zu Unglücken kommt, hängt eigentlich nur an zwei einfachen Ziffern. Eine Erblast aus der „Steinzeit“ der Informatik, als wohnzimmerschrankgroße Rechner weniger Speicherplatz und Rechenleistung besaßen als jedes heutige Notebook in der Minimalausstattung. Speicherkapazität war knapp und teuer. Um Speicherplatz zu sparen und in der Annahme, daß die Geräte bis zum Jahr 2000 ohnehin ausgemustert wären, verzichteten die Programmierer darauf, Jahreszahlen vierstellig zu schreiben. Für die meisten Großrechner und viele Mikrochips kommt in der Silvesternacht 1999 (99) daher nicht das Jahr 2000 (00). Viele Automaten werden denken, das Jahr 1900 (00) sei angebrochen.

Während in den EDV-Abteilungen der großen Unternehmen bereits vor einiger Zeit das Bewußtsein für das sogenannte „Jahr-2000-Problem“ geschärft worden ist, treiben kleine und mittelständige Firmen noch immer recht ahnungslos auf die Datumskatastrophe zu. Um den kleineren und mittleren Unternehmen, die keine eigenen EDV-Experten haben, zu helfen, haben die Berufskammern und das öffentliche Forschungszentrum Henri Tudor einen sogenannten „Millenium-Beauftragten“ eingesetzt.

„Extremen Handlungsbedarf“ sieht das öffentliche Forschungszentrum Henri Tudor. „Wir gehen davon aus, daß über 80 Prozent der eingesetzten Computer-Programme datumsrelevant sind.“ Das „Jahr-2000-Problem“ sollte in den Betrieben auch aus Haftungsgründen zur „Chefsache“ erklärt werden.



Peter Haase, Autor des Buches „Das Jahr 2000 in der EDV“, warnt davor, daß die elektronischen Systeme in der Fertigungsautomatisierung, der Lagertechnik sowie den öffentlichen Versorgungsnetzen (Verkehr, Kommunikation, Strom, Gas und Wasser) bislang kaum untersucht worden sind. Haase: „In den USA wurden die Geräte in einzelnen Fabriken und Krankenhäusern getestet. Mit dem Ergebnis, daß etwa die Hälfte der Geräte Probleme mit dem Datumswechsel haben wird.“

Im Gegensatz zu den USA, wo sich sogar ein Kongreß-Ausschuß mit dem „Problem 2000“ befaßt, schlummern viele luxemburgische Unternehmen dem kritischen Datumswechsel selig entgegen. Dabei wird die Zeit auch aus einem anderen Grunde knapp: Es gibt nicht genügend Fachleute, die noch die alten Computersprachen „sprechen“. Als die Computer noch Dinosaurier waren, schrieben die Software-Veteranen ihre Großrechner-Programme nämlich in Cobol, PL/1 oder Assembler. Die in diesen alten Programmiersprachen geschriebenen Programme laufen selbst auf neuesten Rechnern völlig problemlos.

Im besonderen Maße betroffen sind die älteren Individuallösungen, welche auch heute noch in vielen Unternehmen im Einsatz sind. Oft stehen Programmierer für die betroffene Software nicht mehr zur Verfügung. Aber auch Standardanwendungen, deren Anbieter inzwischen vom Markt verschwunden sind und aufgrund dessen nicht mehr weiterentwickelt wurden, sind von dem Problem betroffen. Selbst bei neueren Anwendungen sollte man sich nicht auf deren „Jahr-2000-Tauglichkeit“ verlassen. Wichtig ist, zu erkennen, daß das Problem nicht erst am 1. Januar 2000 eintritt. Fristen, die bis in das Jahr 2000 laufen, können schon heute zu Fehlern führen.

Mit dem Jahrtausendwechsel kommt uns der größte Irrtum in der Computer-Geschichte teuer zu stehen. Consultingunternehmen wie die Gartner Gruppe schätzen die Umstellungskosten von zwei- auf vierstellige Jahreszahlen weltweit auf 300 bis 600 Milliarden Mark. Da viele Staaten die Brisanz dieser tickenden Datenbombe noch gar nicht begriffen zu haben scheinen, zeigten sich selbst die Vereinten Nationen äußerst besorgt. In einer Resolution appellierte die UNO-Vollversammlung an alle 185 Mitgliedsstaaten, intensiv nach einer Lösung des „Millennium-Problems“ zu suchen. Die Daten-Bombe tickt. Denn der Jahrtausendwechsel läßt sich nicht verschieben – und das nächste Problem auch nicht: die Umstellung auf den Euro. (pb)

Kontaktadresse für alle weiteren Anfragen:

Chambre de Commerce, Tel : 42 39 39 - 331, Fax: 43 83 26 (H. Marc Faber), Centre de Recherche Public Henri Tudor, Tel : 42 59 91- 231 Fax : 43 65 23 (H. Patrick Bortuzzo)

L'OCDE publie un manuel à l'intention des PME

Le passage à l'an 2000 des systèmes électroniques est un défi pour toutes les entreprises. Pour les aider à le relever, les différents pays membres de l'OCDE ont entrepris des programmes d'information, de sensibilisation et de conseil. Afin de rendre ces travaux accessibles à toutes les entreprises, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) vient de publier un nouveau manuel



destiné aux PME. Ce manuel présente des informations détaillées sur les multiples facettes du problème de l'an 2000 (également connu sous l'appellation bogue de millénaire ou bogue de l'an 2000) et sur ses répercussions pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il contient des liens vers des sites Internet établis par les pouvoirs publics, et autres, qui proposent une aide aux PME confrontées à la nécessité de trouver des solutions au problème. Pour plus de renseignements: OCDE, 2, rue André Pascal, F-75775 Paris Cedex 16, site internet: www.oecd.org.

NEW MEDIA TROPHY

Dans le cadre du programme INFO2000 (projet de la DG XIII), le New Media Group du Centre de Recherche Public Henri Tudor et ses partenaires MIDAS-NET (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Fondation Promomédia) organiseront un événement sur le thème des nouveaux médias.

Cette manifestation se déroulera les 3 et 4 juin 1999 au Grand-Duché de Luxembourg et comprendra deux manifestations principales: le New Media Event '99 et le New Media Trophy '99.

Le New Media Event '99

Pendant deux jours, les professionnels des domaines des nouveaux médias se rencontreront au Luxembourg dans le cadre d'une conférence avec ateliers animés par des intervenants de sociétés réputées en vue de discuter sur des thèmes tels que le marketing one-to-one, les Intranets, le commerce

électronique, les organisations virtuelles, le télétravail, la démocratie virtuelle, les communautés virtuelles, les nouvelles technologies, les nouveaux outils stratégiques, etc.

Plusieurs activités se dérouleront en parallèle: un espace exposition donnera l'occasion à nos partenaires de présenter leurs produits et services, diverses associations à but non lucratif dans le domaine des nouveaux médias tiendront leurs assemblées générales, des groupes de travail seront formés, etc.

Le New Media Trophy '99

Cette manifestation s'inscrit plus particulièrement dans le cadre des activités MIDAS-NET visant à sensibiliser les PME à l'utilisation du multimédia pour stimuler ainsi le marché des productions multimédia.

Pour encourager et promouvoir notre marché multimédia régional, le New Media Group organise un concours ouvert à toute société, organisation ou individu actif dans le secteur du multimédia et résidant dans la Grande Région. Tout produit interactif sur tout support dans les catégories jeux, éducation & forma-

Leasing

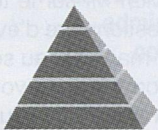
Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

tion, support entreprise, art & culture, et étudiants pourra être présenté. Un jury européen hautement qualifié attribuera les prix.

Les personnes qui sont intéressées à participer au concours peuvent s'adresser directement au New Media Group du Centre de Recherche Public Henri Tudor, 6, rue Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg, Tél: 42 30 13-1, Fax: 42 59 91-275, Web Site: <http://www.nmg.lu>.

Futurs séminaires MIDAS

Dans le cadre du projet MIDAS-NET Node Luxembourg, dont l'objectif principal est de mieux faire connaître les produits du marché multi-média à des PME luxembourgeoises et de les aider à tirer parti du

contenu des nouvelles technologies, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera le 16 juin 1999 un séminaire sur le **E-Commerce** et **E-Banking**.

Le projet MIDAS-NET Node Luxembourg s'intègre dans le programme INFO2000 de la Commission européenne et se compose des partenaires suivants: CRP Henri Tudor, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et Fondation Promomédia.



LE PROGRAMME MIDAS-NET

Société:	Nom:
Fonction:	Adresse:
Code postal:	Localité:
Téléphone:	Fax:
E-Mail:	homepage:

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur les futurs séminaires
- Je désire être invité(e) au futur séminaire



Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél. 42 39 39-703 • Fax 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mlle Claudine SCHLESSER

Enquête sur l'impact des services fournis par l'EIC

Dans le cadre d'une évaluation des besoins des entreprises luxembourgeoises dans le contexte de la mise en place progressive du grand marché unique européen, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg se propose de mener une enquête nationale sur l'impact des prestations fournies

par le service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI auprès de ses ressortissants.

En effet, dans le souci de vouloir répondre ponctuellement aux besoins des entreprises et de rapprocher le service-«Euro Info Centre» (EIC) au maximum des problèmes ressentis par les PME/PMI sur le terrain, vous êtes invité à remplir un questionnaire d'évaluation et de le retourner avant le 31 mai 1999 au service de l'EIC. Les commentaires formulés de votre part seront pris en compte et serviront à évaluer, d'une part, les services rendus jusqu'à présent ainsi qu'à mieux orienter, d'autre part, les activités et les

missions envers les attentes et les préoccupations réelles des petites et moyennes entreprises à l'avenir. Les questionnaires peuvent être demandés auprès de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, LUXEMBOURG - KIRCHBERG, Adresse postale: L-2981 Luxembourg, tél. 42 39 39-333, fax. 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu, personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.

EURO REGIO PARTNERS '99

La bourse de coopération européenne pour les entreprises du secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication aura lieu les 24 et 25 juin prochains à Sarrebruck en Allemagne.

Cette manifestation regroupera des entreprises du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas, d'Ecosse, de la France, du Danemark, de l'Allemagne, de la Pologne, de Malte, d'Espagne, d'Autriche et de Suède. Etalée sur deux journées de contact, ce forum d'affaires internationales a pour objet de convaincre les chefs d'entreprise de l'importance de la «synergie inter-entreprises» et offrira aux PME-PMI luxembourgeoises une plateforme idéale d'échanges et de rencontres d'affaires concentrée sur le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et ceci dans le sens le plus large du terme:

- Activités informatiques
- Technologies de l'Information
- Télécommunications
- Software et hardware
- Traitement des données
- Automatisation
- Activités des banques de données
- Réalisation de programmes et logiciels

- Systèmes multimédias
- Equipements informatiques divers
- Applications télématiques
- Autres activités connexes.

L'ensemble des offres et demandes de partenariat des entreprises inscrites sera publié dans un catalogue multilingue (français, allemand et anglais) sous forme de profils de coopération établis sur la base des souhaits et besoins réels exprimés directement par les entreprises. Le catalogue sera disponible au courant du mois de mai et contiendra plus de 140 profils d'entreprises du secteur IT, avec un portrait des PME/PMI participantes, une description de leurs activités, produits ou services ainsi que de leur offre/recherche de coopération souhaitée.

Dès lors, ce catalogue constitue un outil idéal pour toute entreprise désireuse de participer à la manifestation «Euro Regio Partners '99» afin de nouer des contacts ciblés et constructifs avec d'autres chefs d'entreprise du secteur IT à l'échelle interrégionale / internationale. Les entreprises luxembourgeoises inscrites à la manifestation sont: BULL S.A., ERIN S.A., EUROSCRIPT, INFEUROPE S.A., ITECH S.A., I.T.S. (Prestations de services informatiques) S.A., LUX-CAD-Computer Aided Technologies S.à.r.l., RESPONSE / PHONE & MAIL, SDS SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES, SES (Société Européenne des Satellites) S.A., Opérateur du système de satellites ASTRA.

Parallèlement à ce salon, les entreprises participantes pourront disposer d'un stand sur place, ce qui leur permettra de faire connaître leurs produits et de faciliter ainsi les contacts. Si vous êtes intéressé à recevoir le catalogue de la manifestation «EURO REGIO PARTNERS '99» et/ou si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires en relation avec le déroulement pratique du salon sur place, nous vous invitons à retourner le formulaire ci-dessous par télécopie, par courrier ou encore par E-mail à l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI - Chambre de Commerce.



CREER AVEC SUCCES VOTRE RESEAU DE VENTE EN FEDERATION DE RUSSIE

Société de droit luxembourgeois d'excellente renommée bancaire et implantée officiellement sur le marché russe depuis 6 ans, propose aux sociétés luxembourgeoises de représenter leurs intérêts en Russie par l'intermédiaire de sa succursale à Moscou.

Nous vous apportons notre savoir-faire en matière d'assistance, démarches administratives, transfert de marchandises, relations bancaires, contacts avec les autorités russes et la mairie de Moscou.

EVACOR S.A.

**117, route d'Arlon • L-8009 Strassen
Tél.: 00 352/31.72.12 • Fax: 00 352/31.72.14**

LE SALON EURO REGIO PARTNERS 1999

La Bourse de Coopération Européenne pour les entreprises du secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication à Sarrebruck en Allemagne les 24 et 25 juin 1999

Société:	Nom:
Fonction:	Adresse:
Code postal:	Localité:
Téléphone:	Fax:
E-Mail:	homepage:

- Je désire participer en tant que visiteur à la manifestation.
- Je désire recevoir le catalogue de la manifestation «Euro Regio Partners '99».
- Je désire avoir des renseignements sur d'autres activités similaires organisées au cours de l'exercice 1999.



Euro Info Centre Luxembourg
 PME/PMI - Chambre de Commerce
 7, rue Alcide de Gasperi
 LUXEMBOURG - KIRCHBERG
 Adresse postale: L-2981 Luxembourg
 Tél. 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu
 Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA

INTERPRISE ELECTRONIC COMMERCE

Dans le cadre du programme Interprise, qui a pour objectif principal d'encourager la coopération inter-entreprises, la DG XXIII de la Commission européenne organisera du 17 au 18 septembre 1999 à Ronneby, en Suède, une conférence européenne sur

le Commerce électronique. Le but de cette manifestation est de réunir le plus grand nombre d'entreprises actives dans l'évolution du Commerce électronique afin de nouer des contacts fructueux.

Pour tout renseignement supplémentaire: Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Tél. 42 39 39-703, Fax: 43 83 26, E-mail: eic@cc.lu, Personne de contact: Mlle Claudine SCHLESSER.

WINDOWS
WORD
EXCEL
ACCESS
POWERPOINT
OUTLOOK
Beginners
Intermediate
Advanced

**THE TREE TOP
 COMPUTER &
 BUSINESS TRAINING
 ACADEMY™**

3, rue du Fort Rheinsheim,
 L-2419 LUXEMBOURG/Belair
 Tel.: 45 26 37 * Fax: 45 26 38
 E-mail: academy@tcp.ip.lu

PR-Events 1999

LA SECURITE, LA SANTE ET L'HYGIENE SUR LE LIEU DU TRAVAIL

Après le succès des campagnes de promotion de bonnes pratiques en matière de sécurité et santé au travail en 1997 et 1998, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce orga-

nise à nouveau un Public Relations-Event destiné à sensibiliser les entreprises luxembourgeoises, mais également le grand public, à l'importance d'une bonne gestion des problèmes de santé et sécurité au travail.

L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce est le coordinateur national et européen du projet «PR-Events» et a déjà organisé six «PR-Events» au Luxembourg en étroite collaboration avec l'Euro Info Centre-Artisanat/PME de la Chambre des Métiers et l'Inspection du Travail et des Mines.

Le concept de ces manifestations repose sur la présentation d'entreprises modèles de différents secteurs économiques avec leurs solutions aux problèmes de santé et sécurité sur le lieu de travail, lesquelles se caractérisent par leur nature innovante et la possibilité d'être transférées à d'autres entreprises.

Pour la première fois depuis le lancement de ce programme de la Direction Générale V de la Commission européenne (Emploi & Affaires sociales), en concertation avec la Direction Générale XXIII (Politique d'Entreprise), un «PR-Event» a été placé sous un thème précis, à savoir les problèmes musculo-squelettiques en relation avec les conditions de travail. Des orateurs spécialistes en la matière interviendront lors de cette manifestation qui se déroulera entre le 28 juin et le 5 juillet 1999. Des présentations «online» ainsi que la distribution de dossiers d'information complets soulignent l'aspect pratique de cette manifestation.

Les PME/PMI qui souhaitent recevoir de plus amples informations sur les „PR-Events“ ou être invitées à la prochaine manifestation, peuvent nous retourner le coupon-réponse ci-après.

„PR-Events 1999“

Société:

Nom:

Prénom:

Fonction:

Adresse:

Localité:

Code postal:

Téléphone:

Fax:

E-Mail:


Homepage:

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur les manifestations PR-Events.
- Je suis intéressé(e) à être invité au prochain PR-Event.



Euro Info Centre-Luxembourg
 PME/PMI - Chambre de Commerce
 L-2981 Luxembourg
 Tél. 42 39 39-335 / Fax. 43 83 26
 E-mail: eic@cc.lu
 Personne de contact: M. Jeff REUTER

Les bienfaits ¶
d'un bon aménagement ¶
de bureau ¶
s'apprécie aussi ¶
en dehors du bureau. ¶


BUREAU MODERNE

Difficile d'être bien dans sa tête ¶
quand on n'est pas bien dans son corps. ¶
Pour éviter que toute la santé de ¶
l'entreprise ne souffre d'un mauvais ¶
aménagement du lieu de travail, ¶
Bureau Moderne prescrit un mobilier ¶
ergonomique, dynamique, adapté aux ¶
activités et à la morphologie de chacun ¶
ainsi qu'aux dimensions des locaux ¶
et à leur disposition. ¶
Car c'est en soignant les conditions ¶
de travail qu'on obtient les plus beaux ¶
résultats, au bureau comme en dehors. ¶

Le travail, c'est la santé ¶
dans un bureau moderne. ¶

7a, rue de Bitbourg · L-1273 · Luxembourg · Hamm ¶
Tél. 42 38 83 - 1 · Fax 42 67 45 ¶

INTRODUCTION DE L'EURO

Les faces des pièces euro luxembourgeoises

Conformément à l'article 39 de la Constitution luxembourgeoise selon lequel le Grand-Duc a le droit de battre monnaie en exécution de la loi, Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg a décidé que la face nationale des pièces libellées en euros serait frappée à l'effigie de Son Lieutenant-Représentant, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Henri.



Les pièces de monnaie en euros seront émises par le Trésor et mises en circulation par la Banque Centrale du Luxembourg.

La législation européenne précise que le revers des pièces en euro et en cents, c'est-à-dire la face nationale, doit comporter un cercle de 12 étoiles, symbole européen. A l'intérieur de ce cercle, chaque pays membre est libre d'introduire les dessins nationaux de son choix. Pour les pièces luxembourgeoises, la face nationale comportera la légende «LETZEBUERG» et le millésime 2002, année d'émission.



Vu le grand nombre de dénominations (8), la solution finalement retenue porte sur une série de trois portraits répartis en fonction des différentes dé-

nominations. Ainsi, il y aura un portrait classique pour les valeurs de 1, 2 et 5 cents. Pour les valeurs de 10, 20 et 50 cents, un deuxième portrait se présente de façon linéaire traditionnelle. L'effigie ornant enfin les pièces de 1 et 2 euros apparaît comme graphisme linéaire «présentation nouveau style». L'idée de réunir trois dessins différents au sein d'une seule série cohérente contribuera à l'attractivité de cette série et à la facilité de perception, promouvant ainsi son acceptation par le public.



D'un commun accord entre la Maison Souveraine et le Gouvernement luxembourgeois, la face nationale luxembourgeoise des pièces de monnaie a été conçue par l'artiste Yvette Gastauer-Claire, seule candidate du Grand-Duché lors du concours européen d'artistes pour la confection du graphisme des pièces en euros.



Quant à l'introduction pratique des pièces et des billets en tant que moyens de paiements, la date du 1^{er} janvier 2002 semble pouvoir être confirmée malgré de récentes discussions tendant à raccourcir la période transitoire.

Cependant, une distribution légèrement anticipée des pièces et billets n'est pas exclue à l'heure actuelle afin de permettre aux opérateurs de se familiariser avec, notamment, les diverses pièces comportant une face nationale.

Une telle distribution anticipée est d'ailleurs soutenue par les organisations représentatives des commerçants qui se trouveront en première ligne lors de l'introduction pratique des pièces et billets.



Place bancaire**Le Crédit Européen réalise un bénéfice net en hausse de 20%**

Pour le Crédit Européen l'exercice 1998 restera celui de la finalisation du grand chantier préparatif à l'euro. Dès le 4 janvier 1999, tous les produits et services étaient disponibles tant en euro que dans les monnaies «in» dans lesquelles ils étaient libellés jusque-là. En même temps, la banque a mené à bien d'autres projets en vue de son expansion commerciale. Une nouvelle agence a ouvert ses portes à Troisvierges, tandis que celle de Strassen a pris possession de nouveaux locaux plus vastes et mieux adaptés aux besoins d'une clientèle nationale et internationale de plus en plus exigeante. L'agence en face de la gare de Luxembourg a été entièrement renouvelée. Le nouvel immeuble à vocation banque privée, situé à côté du siège social, route d'Esch, a pu être achevé pour la fin de l'année.

Au niveau des activités commerciales, le métier de banque privée demeure l'un des piliers stratégiques du développement de la banque. Une grande expertise en matière de gestion de portefeuilles, l'engagement de collaborateurs hautement qualifiés et l'implantation de centres de private banking au sein des agences du réseau ont largement concouru à l'augmentation substantielle du nombre des clients et des actifs gérés. En matière d'OPC, la banque confirme sa place parmi les leaders de la place financière. Fin 1998, l'actif net total concerné s'élevait à Luf 549 milliards pour 15 OPC comprenant 185 compartiments, soit un accroissement du nombre de compartiments de 23% et de l'actif net de 24% par rapport à l'exercice précédent. La salle des marchés a aussi fortement contribué à la progression des résultats de la banque, tant par la gestion des avoirs propres que par les activités classiques de capital market, de trésorerie et de change.

Enfin, la banque continue sa percée sur le marché des grandes entreprises et PME nationales, celles-ci participant de manière significative à la très forte progression des crédits accordés à la clientèle (voir infra). Un nouveau produit de cash management, appelé «Euro Navigator», lancé grâce à la synergie avec la BBL et ING va désormais permettre aux entreprises d'ouvrir des comptes dans tous les pays d'Europe et de les gérer électroniquement de manière centralisée. Ce nouvel outil de gestion offre la possibilité aux entreprises d'accéder à un plus grand marché tout en réduisant les frais reliés aux paiements internationaux. Autre événement significatif: le Crédit Européen a augmenté sa participation dans le capital de BBL Trust Services Luxembourg. Cette dernière

est désormais contrôlée à 85% par le Crédit Européen, BBL Suisse détenant 15%.

Le total du bilan s'établit à Luf 341 milliards, en augmentation de 22,5%. Les créances sur la clientèle enregistrent une progression de 127% atteignant Luf 85,1 milliards. Cette évolution s'explique par un accroissement des crédits internationaux ainsi que des crédits aux entreprises nationales et dans une moindre mesure, aux crédits au logement. Le poste «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» s'élève à Luf 103,1 milliards, progressant de 20,8%. Les dépôts de la clientèle, y compris les bons de caisse, représentent Luf 203,7 milliards, en hausse de 17,3%, reflétant la pertinence des actions commerciales menées vis-à-vis de la clientèle privée et de la clientèle institutionnelle. Le produit net bancaire qui englobe les revenus nets sur intérêts, les produits nets de commission et le résultat provenant d'opérations financières, enregistre une hausse notable de 21%, pour atteindre Luf 5,1 milliards.

La marge d'intérêts se maintient à Luf 1,7 milliard, la diminution des marges en général étant compensée par une augmentation substantielle des volumes. Les commissions perçues progressent de 24%, pour aboutir à Luf 2,4 milliards. Cette variation est due en grande partie aux commissions de bourse engendrées par des marchés boursiers très attractifs et à une hausse sensible des avoirs confiés à la banque. Le résultat net s'inscrit à Luf 1,5 milliard, signant un nouveau record, de même que l'effectif qui progresse à 702 personnes (+6,2%).

Luxair**Les nouveautés de la saison été 1999**

Cet été, Luxair propose au total pas moins de 58 destinations dans 15 pays d'Europe, du Bassin méditerranéen et aux Etats-Unis: pour la première fois de son histoire, Luxair propose en effet un vol direct Luxembourg-New York. L'arrivée de trois «Eurojet» supplémentaires permettra d'augmenter la capacité de 72% par rapport à l'été 98. Autre nouveauté: l'introduction de «night stops» à Copenhague et Stockholm.

LUXAIR continue sur sa lancée en proposant pour la saison d'été 1999 pas moins de quatre nouvelles destinations: New York, Reykjavik, Marseille/Aix et Montpellier. Depuis le 30 mars 1999, Luxair offre quatre vols directs par semaine à destination de New York, à savoir les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. L'aéroport desservi est le Newark International Airport, qui offre de bonnes liaisons vers le centre de Manhattan. Le voyageur y trouve également de nombreuses possibilités de connexion vers d'autres métropoles de l'Amérique du Nord. L'opération est effectuée en Boeing 767-300ER, affrété auprès de la compagnie belge City Bird. La durée de vol est d'environ



huit heures. L'Islande sera desservie par un vol direct hebdomadaire opéré le dimanche en Boeing 737-500. Luxair répond également présent à l'appel du Sud en introduisant deux nouveaux vols à destination de Marseille/Aix et Montpellier. La ligne Luxembourg-Montpellier sera opérée tous les samedis en Fokker 50. Le nouveau vol qui relie Luxembourg et Marseille/Aix est effectué le samedi en «Eurojet ERJ145».

Les villes scandinaves de Stockholm et de Copenhague sont désormais proposées en «night-stop». Le passager peut ainsi effectuer un aller-retour dans la journée au départ de Stockholm et de Copenhague du lundi au vendredi. Luxair propose un troisième vol journalier à destination de Munich via Sarrebruck du lundi au vendredi. Cette opération est effectuée en Fokker 50 à partir du 6 septembre. Présence accrue également à l'aéroport de Francfort, où LUXAIR offre désormais une cinquième desserte journalière du lundi au jeudi. L'horaire du vendredi au dimanche reste inchangé.

A partir du 15 juin, Luxair introduit un second vol journalier du lundi au vendredi à destination de Vienne, permettant ainsi au passager de faire un aller-retour dans la journée. A partir du 15 juillet, les passagers à destination de Berlin pourront en outre effectuer des allers-retours dans la journée grâce à l'introduction d'une deuxième fréquence journalière. En ce qui concerne les lignes «affaires», Luxair dessert ainsi un total de 29 aéroports, dont 23 par des vols journaliers du lundi au vendredi.

Pour les vols vacances, Luxair propose cet été six nouvelles destinations: Cagliari, Palermo, Minorque, Kos, Corfù et Reus. Pour toute information au sujet des différents tarifs pratiqués sur chaque destination Luxair ainsi que pour effectuer leurs ré-

servations, les intéressés peuvent au choix consulter le site Internet de Luxair (www.luxair.lu), contacter leur agence de voyages ou le service Réservations de Luxair, tél.: 4798-4242 ou de Luxair Tours, tél.: 4798-4255.

Nouveaux uniformes pour les hôtesse Luxair

Luxair a récemment fait concevoir pour son personnel navigant commercial et ses agents d'accueil au sol de nouvelles tenues «haut de gamme» auprès de la maison de couture «Carven» à Paris. La nouvelle garde-robe se compose d'une tenue l'hiver et d'une tenue d'été. En hiver, les hôtesse porteront une veste – en gabardine bleu-marine qui sera portée sur une jupe droite ou un pantalon. Le chemisier est en crêpe de Chine blanc, damassé d'un semis de petits logos Luxair. Pour l'été, les hôtesse seront vêtues d'un ensemble comprenant une veste courte de coton turquoise. Le chemisier bicolore blanc/turquoise sera combiné avec une jupe bleu-marine. Les accessoires et manteaux sont assortis aux uniformes. Luxair emploie actuellement 144 hôtesse de l'air et 123 hôtesse de réception au sol auxquelles s'ajoutent le personnel de l'Airport Shop et les guides de Luxair Tours qui eux aussi seront habillés par la maison «Carven».

Luxair annonce l'instauration générale de vols non-fumeurs

Depuis mars 1999, tous les vols Luxair sont non-fumeurs. Ainsi la compagnie respecte d'une part les souhaits exprimés par la majorité de ses passagers et d'autre part elle répond aux standards généralement appliqués actuellement dans l'aviation. Cette nouvelle instauration est à la fois valable pour les vols de vacances et les vols réguliers. Les vols de coopération Luxair sont également non-fumeurs.

Private Banking

Omnis Luxembourg remporte le Gold Industry Solution Award d'Eastman Software

Durant les journées annuelles d'Eastman Software avec ses partenaires à Evian, le 1998 Gold Industry Solution Award a été décerné au produit ClientFolder de la société luxembourgeoise Omnis Informatique. Ce prix, sponsorisé de manière conjointe par Microsoft et Eastman Software, récompense la solution la plus compétitive, élaborée par un partenaire à partir de produits Work Management d'Eastman Software et opérationnels sur des plates-formes Microsoft NT et SQL Server.

ClientFolder est une application de gestion électronique des données et documents clients spécialement adaptée aux besoins spécifiques des traite-

ments et opérations financières dans le «Private Banking». A l'origine d'une couverture d'un compte, Client Folder regroupe, associe et structure, selon les règles établies par la banque, les données et documents dans les domaines et sous-dossiers relatifs au compte client, le tout lié au profil des personnes physiques ou morales titulaires ou mandataires du compte bancaire. L'ensemble est enregistré dans des répertoires via Eastman Software Imaging et Eastman Software COLD.

En outre, ce système permet à l'utilisateur une gestion interactive permanente avec poste restante du courrier client, un aperçu direct du dossier électronique du compte et une vérification avec réconciliation automatique des documents certifiés contenus dans les portefeuilles en relation avec diverses transactions.

Le «1998 Industry Solution Award» n'a pas seulement une valeur honorifique: en effet, le gagnant reçoit de la part d'Eastman Software et de Microsoft une assistance financière significative pour introduire sa propre solution sectorielle sur le marché. Cette assistance se traduira notamment par des actions marketing conjointes en 1999.

PROCEED

Salon Centre Européen
de la Sous-Traitance,
de la Fourniture
et des Services Industriels



LUXEMBOURG

27-29 OCTOBRE 1999

RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE INDUSTRIELLE

PROXIMITE. ECHANGES. COMPLEMENTARITES.
Proceed est le rendez-vous incontournable de l'Europe industrielle.

QUATRE PAYS ET 400 000 ENTREPRISES DANS UN RAYON DE 300 KM.
Proceed s'ouvre sur un marché potentiel exceptionnel
au coeur de l'Euro-Région.

RENCONTRES DONNEURS D'ORDRES. BOURSE DU PARTENARIAT.
Du salon inversé à la co-traitance, Proceed valorise
les savoir-faire et favorise les rapprochements.

PROCEED

En synergie avec le salon



INFORMATIONS - RESERVATIONS

PROCEED - BP 3456 - F-54015 Nancy Cedex
Tél. (00 33) 03 83 37 13 26
Fax. (00 33) 03 83 32 56 18



HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE
GROUPE CHARBONNAGES DE FRANCE



E X P O R T E R
+
A S S U R E R
=
D U C R O I R E



**OFFICE DU
DUCROIRE**
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT**

Banques

La Bâloise honore ses agents

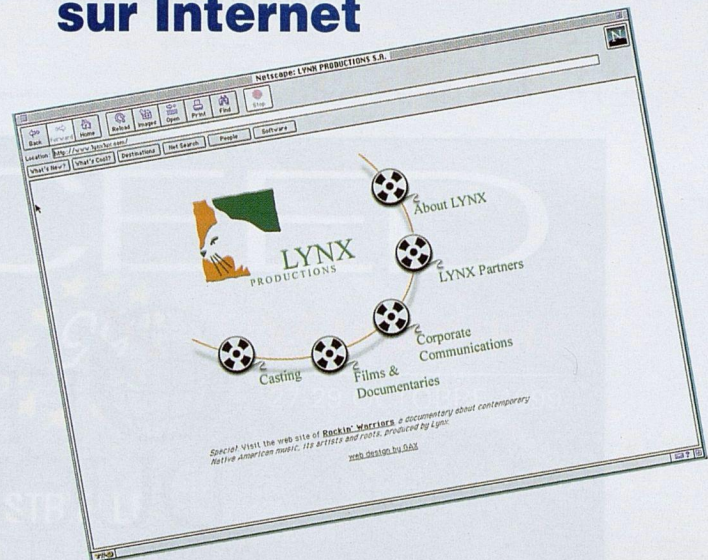


La remise des prix du concours traditionnel des agents de la Bâloise Luxembourg s'est déroulée récemment au club privé «Cercle Münster». Les 40 meilleures agents émanant de 5 groupes différents, ainsi que 12 jubilaires accompagnés de leur conjoint/e étaient invités à cette soirée et honorés

pour leur bonne réussite. Monsieur Bredimus, directeur mandataire général de la Bâloise Luxembourg, a relevé lors de son discours les excellents résultats de la Bâloise pendant l'année 98, qui sont dus principalement à la contribution des agents. En Vie comme en Non-Vie, la Bâloise a gagné en parts de marché en 98. Les projets et les objectifs prévus pour l'année 99 ont été présentés par Monsieur Wagner, le responsable du service «Vente et Marketing». Il souligna la volonté de la Bâloise de renforcer encore le soutien des agents. Le service au client et la satisfaction de ce dernier constituent d'autres projets primordiaux qui sont confirmés par une formation adéquate et le logiciel de gestion d'agence (BALISCA). Monsieur Weiler, vice-président de la Bâloise, profita de l'occasion pour féliciter les jubilaires de leur longue collaboration et de leur offrir un diplôme et un petit cadeau comme souvenir.

Secteur audiovisuel

Lynx Production S.A. sur Internet



Lynx Production S.A. vient d'annoncer sa présence sur l'Internet avec le lancement de son nouveau site www.lynxlux.com. Lynx figure parmi les premières sociétés luxembourgeoises de productions de films présents sur l'Internet. Le site a été créé par Gax. David Claikens, nouveau partenaire dans Lynx, est nommé directeur des opérations courantes. Il est aussi producteur du documentaire en développement sur l'artiste Art Nouveau Georges de Feure. Claikens, gradué de l'Ecole de Cinéma RITS et de l'Université de Kent, est associé avec Lynx depuis 1996 et il a entre autre géré des castings et des projets de communication d'entreprises pour Lynx. Le documentaire *Rockin' Warriors*, produit par Lynx et réalisé par Andy Bausch, a maintenant été vu par au-delà de trois millions de téléspectateurs sur la chaîne publique PBS aux Etats-Unis.

BUSINESS SERVICES LUXEMBOURG

CENTRE D'AFFAIRES ET DE TRADUCTION



TRADUCTIONS TOUTES LANGUES
PAR DES SPÉCIALISTES

TÉL: (+352) 31 91 62

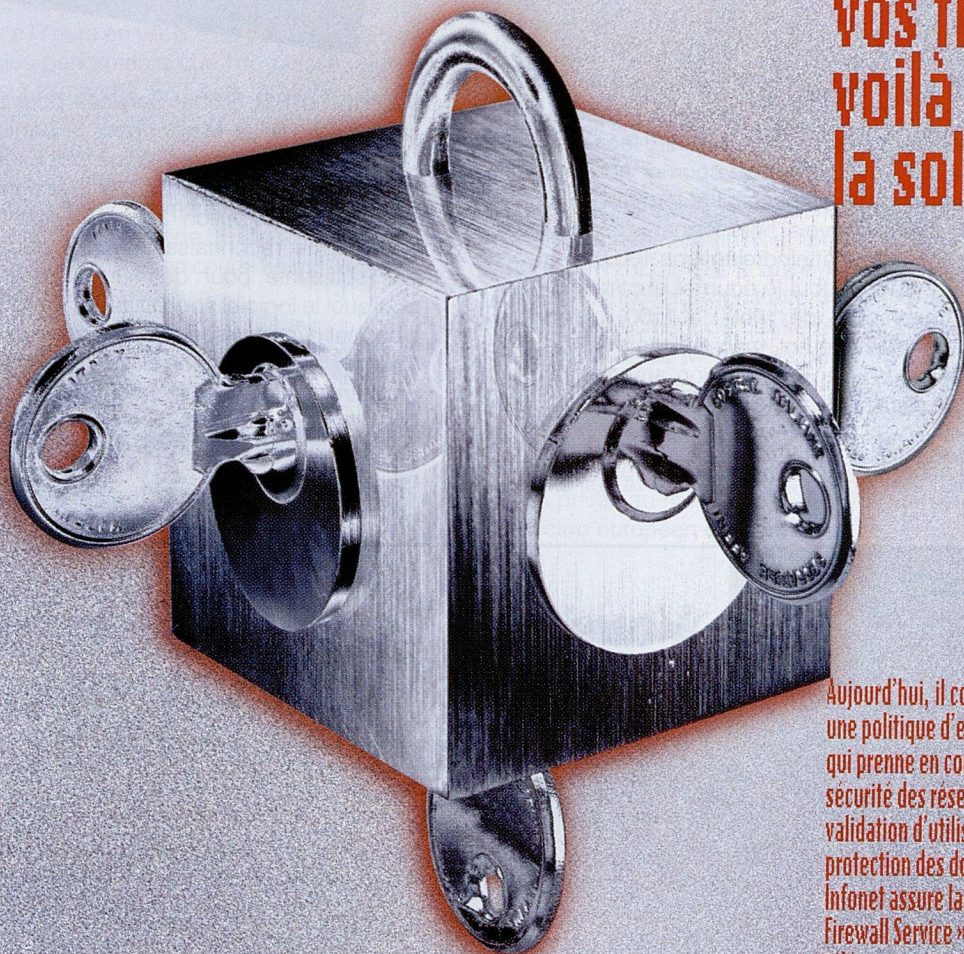
FAX: (+352) 31 49 69

E-mail: MANAGEMENT@bsl.lu

Web: www.bsl.lu

YOUR SKY IS OUR LIMIT

Un Firewall centralisé pour la sécurité de toutes vos filiales, voilà la solution.



Aujourd'hui, il convient de définir une politique d'entreprise unique qui prenne en compte tous les aspects de sécurité des réseaux: contrôle d'accès, validation d'utilisateurs autorisés, protection des données privées, et cætera. Infonet assure la gestion du « Managed Firewall Service » qui place toutes vos télécommunications sous haute protection. Concept: un firewall unique est partagé par différents sites d'une même région et géré par une équipe Infonet spécialisée en ingénierie de sécurité. Celle-ci se charge de l'implémentation et du respect de la charte de sécurité de chaque entreprise.

infontet
Global communications
solutions provider.

**Postes et
télécommunication**

**Une nouvelle trieuse
pour P&T
Luxembourg**

P&T Luxembourg vient d'acquérir une nouvelle trieuse afin d'optimiser le traitement du courrier non standardisé. Son choix s'est porté sur une association entre IBM Global Services et Müller Martini (Suisse). Ces derniers prennent la partie mécanique en charge et IBM Global Services y intègre des logiciels performants de lecture optique. P&T doit faire face à un problème majeur: l'évacuation du courrier non standardisé (les enveloppes dépassant le format C5). En effet, le volume des envois 'hors format' s'est progressivement accru pour atteindre environ 100.000 envois par jour, soit 20% de tout le courrier quotidien. La fenêtre de traitement - de 19h00 à 1h00 - restant la même et le tri s'opérant manuellement pièce par pièce, il fallait trouver une solution automatisée qui soit la plus efficace possible.

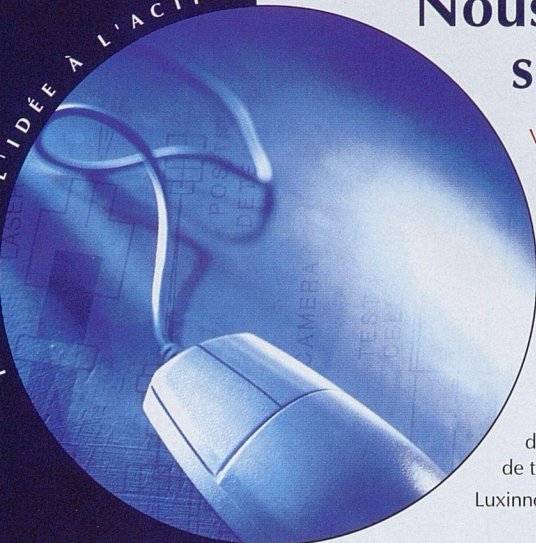
Après analyse des offres, quatre candidats avaient été retenus. Le choix définitif s'est porté sur une as-



sociation d'IBM Global Services pour la partie logiciels et de Müller Martini pour la partie mécanique. Les logiciels de lecture optique proposés par IBM - de type OCR (Optical Character Recognition) et ARS (Address Recognition System) - sont très performants. Une reconnaissance des caractères n'était pas suffisante pour déchiffrer les adresses, c'est pourquoi le logiciel spécialisé ARS est indispensable. Il permet d'interpréter les adresses quel que soit l'emplacement du code postal, du numéro de la rue, etc. En outre, les enveloppes sont de plus en plus remplies de slogans publicitaires et le logiciel doit pouvoir retrouver l'adresse correcte parmi toutes ces annotations.

**Vous avez des idées pour innover.
Nous avons des idées pour
soutenir vos projets.**

PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION



VOS OBJECTIFS SONT STRATÉGIQUES

- disposer d'informations en matière de recherche et développement
- améliorer ou créer un produit, procédé ou service
- trouver un partenaire scientifique ou industriel
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

**AVANT DE PASSER À L'ACTION
PARLEZ-EN AUX CONSEILLERS DE LUXINNOVATION**

Nous offrons gratuitement aux responsables d'entreprises des services qui s'étendent à toutes les étapes de la définition, du montage et de la gestion d'un projet d'innovation ou de transfert de technologies.

Luxinnovation est membre du réseau européen des Centres Relais Innovation.

LUXINNOVATION G.I.E. - 7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg-Kirchberg - Tél.: 43 62 63-1
Fax: 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu



Partenaires officiels: Ministère de l'Économie - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



Environ 20% du courrier qui arrive au Grand-Duché est de source internationale (contre 5% en moyenne dans les autres pays européens), tous les problèmes de libellés d'adresses européens sont donc présents. Afin d'optimiser la reconnaissance, IBM a effectué des tests sur 40 000 envois. Ils ont permis d'améliorer le logiciel ARS pour obtenir un taux minimum de 83% de reconnaissance. ARS a l'avantage de reconnaître également les adresses incomplètes et les boîtes postales.

Après cette phase essentielle de reconnaissance, la trieuse doit orienter le courrier vers l'une des 180 sorties possibles. En étant capable de traiter plus de 25.000 pièces à l'heure en vitesse de pointe, cette machine est la plus performante que l'on puisse trouver actuellement sur le marché. P&T sera, à l'échelle mondiale, la troisième entreprise (après la poste suisse et la poste norvégienne) à utiliser cette trieuse. La machine a été livrée au Grand-Duché de Luxembourg en janvier 1999. La phase de montage (la trieuse est longue de 43 mètres et lourde de 30 tonnes) est achevée et les premiers tests sont en cours. La mise en service définitive est prévue pour juin.

Kirchberg

Le Club Monnet en voie de réalisation

Club Monnet, le nouveau club privé du Luxembourg, situé au numéro 6 du Circuit de la Foire Internationale, a célébré fin avril sa fête du bouquet. Les membres et les représentants du Club, de nombreux invités ainsi que tous ceux qui ont contribué à ce que la construction soit terminée à temps, ont porté un toast au nouveau Club. Selon les prévisions, le Club devrait être terminé pour le quatrième trimestre de cette année.



Claudia Colantonio, directrice chargée des membres du Club Monnet, s'est réjouit que les services offerts par le Club privé aient rencontré un vif intérêt. En effet, le club compterait déjà plus de 200 membres. Le Club offrira une combinaison de salles de conférence, bibliothèque et plusieurs endroits gastronomiques sur un étage et un vaste espace santé et remise en forme à l'autre étage. A cela viennent s'ajouter le service, l'ambiance intime et la qualité de l'aménagement. Pour une superficie totale de 3.800 m², répartis sur le rez-de-chaussée et le sous-sol, le Club comptera environ 80 employés. Le budget du Club réservé à l'aménagement intérieur s'élève à 235 millions LUF. Huit salles de conférence séparées, destinées à des groupes de 4 à 100 personnes, sont prévues, ainsi que quatre espaces gastronomiques différents. 100 places de parking couvertes surveillées seront mises à la disposition des membres et des invités.

Les travaux avancent à grands pas. Le centre de développement urbain Kirchberg SA, une filiale à 100% de HT-Lux SA, finance le projet jusqu'à son terme. HT-Lux, le propriétaire, réalisera la construction de ce bâtiment de quatre étages en l'espace de 18 mois. Le Club Monnet a conclu un bail d'une durée de 10 ans avec option de renouvellement pour 10 ans. ClubCorp, la société responsable du développement du Club Monnet, est avec ses 242 clubs répartis dans le monde entier, la plus grande chaîne de clubs privés au monde. Le Club Monnet sera le premier club européen de ClubCorp.

Brasseries

Bofferding lance le Party Service

Le retour des beaux jours marque le retour de nombreuses manifestations extérieures, telles que communions, barbecues, fêtes champêtres, ... C'est dans ce contexte que la Brasserie Bofferding vient de présenter les composantes de son „Party Service“ à la presse. Qu'il s'agisse d'une fête familiale de 30 personnes ou d'un méga-concert de 30.000 personnes, la structure de Bofferding lui permet de répondre à toutes les demandes.

Ainsi, le „Party-Service Bofferding“ est à la disposition des organisateurs de fêtes pour les assister dans leurs démarches et leur fournir des conseils techniques, des cours de débit, etc au tél. 50 90 11 - 281. Une fois les besoins analysés, l'équipe du „Party Service“ passe le relais à l'un de ses dépositaires qui se charge de l'aspect logistique.

La livraison du matériel se fait en effet par l'intermédiaire du dépositaire Bofferding le plus proche du client - 35 dépositaires sont répartis dans tout le pays. Ils ont tous les éléments nécessaires à la réussite d'une fête : installations de débit, bancs, tables,

parasols, mais aussi plateaux, verres... Si le client le souhaite, le dépositaire Bofferding peut aussi livrer et installer le matériel loué, et lui expliquer le maniement. Le dépositaire propose également toutes les bières Bofferding en bouteilles et en fûts, mais aussi une gamme complète de soft-drinks, d'eaux minérales, de jus, de vins et d'alcools. Si, malgré les soins apportés, une panne devait se produire pendant la fête, le Service technique de Bofferding se tient à la disposition des organisateurs de fêtes au numéro d'appel „S.O.S. Party Service“: 50 90 11 - 242 du vendredi 12h au dimanche 20h.

Internet

Premier anniversaire pour Autoreseau

Lancé il y a 1 an, le premier site Internet luxembourgeois à présenter les voitures d'occasion en photo couleur est accessible 24h/24h. Régulièrement mis à jour, il est le reflet de l'offre en voitures d'occasion des plus grands garages luxembourgeois. Revenant plusieurs centaines de visites par jour, il permet à tout acquéreur potentiel de rechercher efficacement le véhicule de son choix et de disposer de toutes les informations techniques. Tout visiteur peut également inscrire le véhicule qu'il recherche et sera contacté dans les meilleurs délais par les garages partenaires d'Autoreseau. Le site est accessible sur Internet à l'adresse www.autoreseau.lu. Depuis le 16 avril 1998, ce site est le support de communication idéal pour promouvoir les véhicules d'occasion. Réservé aux professionnels de l'automobile, Autoreseau est un site réactualisé en permanence, optimisé et rapide qui permet de présenter des véhicules en fiche complète et photo couleur.

L'équipe d'Autoreseau s'occupe de tout et les photos, la saisie, la réactualisation hebdomadaire des véhicules présentés, sont assurés par ses soins. Et enfin, dernier avantage, les prix proposés par Autoreseau sont très accessibles, et ce sans limitation du nombre de voitures inscrites. Pour plus d'informations: Autoreseau, tél.: 66 13 80, e-mail: info@autoreseau.lu.



Cargolux

1998 war das beste Jahr in der Firmengeschichte

Auf seiner jährlichen Bilanzpressekonferenz konnte Cargolux das Jahr 1998 als das beste Jahr in der Geschichte der Gesellschaft präsentieren. Umsatz, Tonnage und Gewinn lagen über den 1997 erzielten Rekordergebnissen. Der Gewinn aus gewöhnlicher Geschäftstätigkeit stieg auf US\$ 38.5 Millionen (+5,2%) bei einem Umsatz von US\$ 578 Millionen (+16%). Der Nettogewinn nach Steuern lag bei US\$ 92 Millionen, er beinhaltet den Erlös aus dem Verkauf der letzten drei B747-200F. 321.982 Tonnen Fracht wurden 1998 transportiert, ein Plus von 18%.

Die Cargolux Flugzeuge hatten wiederum eine der höchsten täglichen Nutzungsraten in der Industrie. Die moderne B747-400F Flotte flog durchschnittlich 15,9 Stunden täglich. Die drei B747-200F, welche im letzten Jahr verkauft wurden, erreichten eine Nutzungsdauer von 9,6 Stunden täglich.

Cargolux flog Ende 1998 sechs eigene B747-400F und fünf geleaste B747-400 und B747-200. Vier weitere B747-400F werden noch in diesem Jahr ausgeliefert, die erste traf bereits im März in Luxemburg ein. Die neuen Flugzeuge werden teilweise die geleasten B747 ersetzen. Sie sind mit leisen und verbrauchsarmen Rolls Royce Triebwerken ausgerüstet. Cargolux wird Ende 1999 mit 10 B747-400F die modernste und jüngste Flotte unter den internationalen Frachtfluggesellschaften betreiben. Das Durchschnittsalter der Flugzeuge beträgt dann 2,3 Jahre. Zusätzlich hat Cargolux Ende letzten Jahres zwei weitere Maschinen bei Boeing bestellt, die nach 2000 ausgeliefert werden.

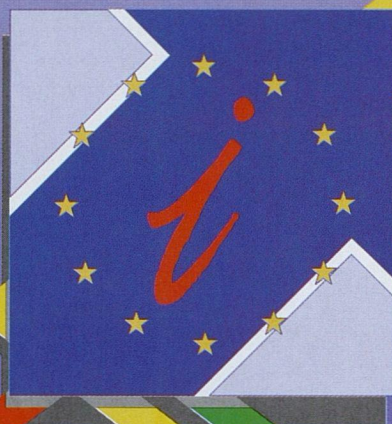
Die Flottenexpansion wird durch die Beschaffung eines B747-400F Simulators ergänzt. Er wird im neuen Cargolux Trainingszentrum in Luxemburg installiert und im Dezember 1999 in Betrieb genommen.

Wie die gesamte Luftfrachtindustrie war auch Cargolux im letzten Jahr von den Ereignissen in Asien und Südamerika betroffen. Insgesamt konnte die Gesellschaft sich jedoch am Markt ausgezeichnet behaupten. Dies war möglich durch die Loyalität der Kunden, dem Engagement des gesamten Cargolux Teams und durch die Allianz mit Swisscargo. Besonders letztere hat 1998 positive Ergebnisse gezeigt. Beide Gesellschaften planen eine weitere Vertiefung der Zusammenarbeit.

Das Cargolux Management Team wurde 1998 durch Ulrich Ogiermann, Sr VP Sales & Marketing und David Arendt, Sr VP Finance & Administration vervollständigt. David Arendt löste Jean-Donat Calmes ab, der als Präsident und CEO zu Luxair wechselte. Cargolux erwartet 1999 ein schwierigeres Jahr, wird aber weiter expandieren, da die Kunden mehr Kapazität benötigen. Cargolux wird weiter kontrolliert wachsen, um den Kundenwünschen gerecht zu werden.

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE PME/PMI
CHAMBRE DE COMMERCE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu